

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Première Commission**6^e** séanceJeudi 6 octobre 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Choi (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 85 à 105 de l'ordre du jour (suite)**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

M. Widhya (Cambodge) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence. Je félicite également les membres de la Première Commission. Votre expérience politique et vos qualités de diplomate seront – nous en sommes certains – un gage de futurs succès pour la Commission. Je saisis également l'occasion qui m'est offerte pour féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour ses importantes contributions aux différentes questions touchant au désarmement et à la sécurité. Je tiens enfin à associer ma délégation à la déclaration faite, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie.

L'attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales est une constante du Cambodge. Notre foi dans le multilatéralisme est inébranlable, seule la voie du multilatéralisme pouvant garantir la paix et la sécurité internationales.

Il est pour le moins décourageant de constater l'absence de progrès tangibles s'agissant de

l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. À ce propos, et malgré l'omission récente et ressentie comme un véritable camouflet d'une référence au désarmement et à la non-prolifération dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau, le Cambodge estime que les États Membres ne doivent pas relâcher leurs efforts pour analyser, à la lumière de la situation internationale actuelle, les différentes questions relatives au désarmement.

Nous comptons sur l'Organisation et la Commission pour qu'elles continuent d'offrir l'instance appropriée, où les États Membres peuvent créer un climat international propice à l'examen des défis qui font obstacle à un désarmement complet. Il a déjà été démontré que le renforcement du multilatéralisme accentuera le rôle joué par les Nations Unies sur la scène mondiale. C'est pourquoi nous devons œuvrer ensemble, dans l'esprit du multilatéralisme, au renforcement des règles internationales afin que, de manière collective, nous éliminions les menaces à la paix et à la sécurité.

Deux outils importants existent pour édifier un monde stable : le désarmement et le développement. En agissant sur les causes d'une augmentation des risques de conflits armés, des ressources peuvent être libérées et consacrées à d'autres domaines d'activité, comme le développement économique et social. Parallèlement, la mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement positives jouera un rôle déterminant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



dans les efforts visant à éliminer la pauvreté, à favoriser la croissance économique et, à long terme, à créer un environnement propice à une sécurité durable.

J'aimerais profiter de notre participation à ce débat pour rappeler l'attachement sans équivoque du Cambodge aux nobles objectifs du désarmement général et complet. Vingt-quatre longues années de misère et de souffrance endurées par les Cambodgiens justifient cet attachement. Le Cambodge est fermement convaincu qu'un nombre plus élevé d'armes ne rendra pas le monde plus sûr. Le désarmement, comme n'importe quel point à notre ordre du jour, ne saurait être examiné isolément. Il est urgent de traiter du désarmement à tous les niveaux – national, régional et international.

Pour toutes ces raisons, le Royaume du Cambodge a ratifié la Convention sur les armes chimiques le 9 juillet 2005. Le Cambodge approuve le renforcement du droit international, car on y trouve notamment les principaux instruments destinés à freiner la course aux armements, tels que le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes consternés et vivement préoccupés par l'incapacité de la dernière Conférence d'examen du TNP à obtenir le moindre résultat. De même, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, sur des questions aussi fondamentales, de parvenir à un consensus au moment de l'élaboration du document final de la Réunion plénière de haut niveau. Le Cambodge est profondément convaincu par la nécessité de réaliser le désarmement et par les avantages qui en résultent.

Si le Cambodge a recouvré la paix et connaît de nouveau une situation normale, notre peuple continue de faire face à la présence de mines terrestres et de dispositifs non explosés, abandonnés après les guerres et les conflits d'hier. L'objectif que s'est fixé le Gouvernement royal consiste à retirer du Cambodge toutes les mines d'ici à 2012. De plus, outre les huit objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés par les Nations Unies, notre Gouvernement s'est assigné comme nouvel objectif du Millénaire pour le développement du Cambodge l'enlèvement des mines.

Le fossé de plus en plus large entre riches et pauvres nourrit les inégalités. Tant qu'il persistera, ce dilemme sera une source inévitable de conflits. Parce qu'elles sont d'un usage aisé et qu'elles sont facilement disponibles, les armes de petit calibre sont

devenues les armes privilégiées des combattants d'aujourd'hui. Le Cambodge, qui sort d'un conflit, saisit parfaitement l'importance que revêt la collecte, la destruction et l'enregistrement systématiques des armes légères et de petit calibre. Notre Gouvernement a entrepris six projets nationaux dans ce sens et s'est employé à garantir un stockage sûr des armes légères et de petit calibre ainsi qu'à rechercher les stocks cachés.

Un accent particulier doit être mis sur le programme intitulé « Les armes au service du développement », en vertu duquel des incitations sont données aux communautés afin qu'elles signalent les stocks illégaux d'armes et coopèrent à leur collecte et à leur destruction. Parmi les mesures d'incitation figurent la modernisation des écoles et la fourniture d'outils agricoles appropriés. Ainsi, plus de 100 000 armes de petit calibre ont été collectées et détruites. En outre, des programmes de sensibilisation ont été mis sur pied en vue de mobiliser la participation du public.

Le Gouvernement royal du Cambodge a également entrepris une campagne législative destinée à limiter les armes légères et les explosifs. Plus précisément, l'Assemblée nationale a adopté, le 26 avril 2005, une loi sur la gestion des armes, explosifs et munitions, qui fixe des règles pour le transport, la réparation et la fabrication des armes, explosifs et munitions, ainsi que des peines en cas de non-respect de ces règles. Par ailleurs, le Protocole pour lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs parties et composants et de munitions, qui complète la Convention contre le crime organisé transnational, a également été soumis au Conseil des ministres et à l'Assemblée nationale pour ratification.

Comme beaucoup d'autres, nous sommes conscients de la nécessité de renforcer les initiatives multilatérales visant à encourager le désarmement et la non-prolifération, car il est de plus en plus important que le multilatéralisme réponde de façon plus adaptée et efficace aux changements profonds que connaît la sécurité internationale. De plus, les initiatives aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional doivent être menées de pair avec une approche multilatérale. Pour ce faire, il faudra compter sur les efforts concertés de chacun d'entre nous pour faire que le monde devienne plus sûr, aujourd'hui et dans l'avenir.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): Recevez tout

d'abord, Monsieur le Président, nos félicitations. Nous sommes certains que votre vaste expérience et vos éminentes qualités seront un gage de réussite pour les travaux de la Commission.

Nous voudrions également saisir l'occasion qui nous est offerte pour rendre hommage à l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba, Représentant permanent du Mexique auprès des organisations internationales à Genève, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa cinquante-neuvième session.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Toutefois, nous voudrions mettre en relief certains aspects importants à nos yeux touchant à la question du désarmement et de la sécurité internationale.

La présente session se déroule alors que l'on célèbre le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Quelles réalisations devons-nous aux Nations Unies, en tant qu'unique organisation multilatérale universelle, dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale? Un survol précis et objectif de la situation mondiale à cet égard s'impose non seulement pour faire un bilan, mais aussi pour adopter des mesures conjointes et collectives en vue de remédier à la situation et progresser encore dans la promotion de la noble cause du désarmement.

Aujourd'hui, notre monde continue d'être marqué par l'insécurité et l'injustice. Les conflits armés, les actes d'agression et de violence, la terreur, l'ingérence dans les affaires intérieures des États, les luttes ethniques, les guerres civiles, la faim, la maladie et la pauvreté sont les principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les armes de destruction massive constituent également un grand danger pour la survie même de l'humanité. Pour garantir une paix et une sécurité durables, nous ne devons épargner aucun effort et agir collectivement pour relever ces défis. On ne peut rechercher la sécurité uniquement pour soi-même. Seule une approche collective peut engendrer des résultats positifs, notamment dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement au niveau international.

Le sommet mondial, qui s'est tenu il y a deux semaines, a adopté un document final qui, à notre regret, a omis de faire mention de la question du désarmement et de la non-prolifération. L'occasion n'a pas été saisie, en ce moment décisif pour la communauté mondiale, de tracer la voie et de traiter les questions délicates qui se posent à nous tous. À cet égard, la République démocratique populaire lao ne peut que partager la déception de la communauté éprise de paix face à cette regrettable omission. Par conséquent, nous devons, à la présente session, réaffirmer la nécessité de respecter le multilatéralisme et d'œuvrer à la recherche de solutions multilatéralement acceptées, seule façon efficace de traiter les questions de désarmement et de sécurité mondiale.

La République démocratique populaire lao demeure préoccupée par les dangers que représentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, car elles sont une menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais pour notre survie sur la planète. C'est pourquoi nous regrettons que la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai dernier, n'ait pu parvenir à un consensus sur les questions de fond qui forment les trois piliers du TNP. Nous sommes d'avis que les engagements à l'égard du TNP doivent être respectés par les États parties et que le TNP doit rester la pierre angulaire du désarmement nucléaire global, de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

Consciente de l'importance que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui contribue au processus de désarmement nucléaire, la République démocratique populaire lao a déposé un instrument de ratification du Traité auprès des Nations Unies, en octobre 2000, et participe activement aux séminaires organisés par le Secrétariat technique provisoire du Comité préparatoire pour l'Organisation du TICEN dans la région. Cela témoigne de notre profond attachement au désarmement nucléaire et à la création d'un monde libéré de la menace nucléaire. Dans ce contexte, nous approuvons la convocation de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, qui s'est tenue à New York du 21 au 23 septembre. Nous approuvons également l'adoption par la Conférence d'une Déclaration finale et de mesures visant à encourager l'entrée en vigueur du

TICEN. À ce propos, il nous paraît indispensable, si nous voulons rendre le Traité efficace, que tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, signent et ratifient le Traité.

La République démocratique populaire lao estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une étape positive et utile vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et la libéralisation de l'humanité des armes nucléaires. Dans cet esprit, nous nous félicitons de la tenue au Mexique, du 26 au 28 avril 2005, de la Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous approuvons et appuyons également les fermes aspirations des peuples de nombreuses régions du monde à créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre totalement le désarmement et la non-prolifération nucléaires si nous voulons accroître la paix et la sécurité internationales. En tant qu'État partie au Traité de Bangkok, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire lao a fait de son mieux pour contribuer aux initiatives communes de l'ANASE à cet égard.

La République démocratique populaire lao estime que la garantie absolue et la plus crédible contre le recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination complète des armes nucléaires. Nous pensons que l'élimination complète des armes nucléaires peut empêcher des terroristes d'acquiescer de telles armes. Nous saluons par conséquent toutes les initiatives menées aux niveaux international, régional et national pour réduire et éliminer les armes nucléaires. À ce propos, nous estimons qu'un examen urgent doit être consacré à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant, prévoyant des garanties de sécurité négatives pour les États non dotés d'armes nucléaires. Notre délégation espère que le projet de résolution relatif au désarmement nucléaire, parrainé par l'ANASE et présenté par le Myanmar, apportera un appui considérable à tous les États Membres, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires.

À l'instar d'autres délégations, la République démocratique populaire lao déplore le fait que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de désarmement et de négociations sur des questions liées aux accords de maîtrise des

armements et de désarmement, n'ait pu, une fois encore, arrêter cette année son programme de travail. Nous espérons que toutes les parties intéressées redoubleront d'efforts, qu'elles feront preuve de la souplesse nécessaire et poursuivront sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

L'incapacité de la Commission du désarmement des Nations Unies à convenir d'un ordre du jour pour la session de cette année constitue un nouveau revers pour les initiatives multilatérales en matière de désarmement. Aussi nous appelons instamment au renforcement du mécanisme de désarmement afin de surmonter cette impasse.

Si les Nations Unies n'ont obtenu que des progrès relatifs dans l'ensemble de leurs domaines d'activité ces 60 dernières années, notamment dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, il n'y a cependant pas lieu de céder au désespoir et au découragement. Pour que nous réussissions, notre mission commune doit être d'aller de l'avant. Par conséquent, une des tâches les plus urgentes pour les Nations Unies consiste à œuvrer résolument en faveur de l'objectif commun d'un désarmement général et complet, en particulier d'un désarmement nucléaire. Le désarmement ne sera pleinement achevé sans la volonté politique et le soutien de tous les Membres de Nations Unies. Nous devons nous employer par tous les moyens à relancer le processus de désarmement, le faire progresser et bâtir un monde caractérisé par la paix et le développement équitable, un monde exempt d'armes nucléaires. Je souhaite plein succès à la présente session de la Commission.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres du Bureau, de votre élection.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite ultérieurement par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ici même, l'année dernière, de nombreuses délégations, dont la mienne, exprimaient leurs craintes face à la lenteur du désarmement, au non-respect des engagements à l'égard de la non-prolifération et du risque que des armes de destruction massive tombent aux mains de terroristes. Nous espérons que la

cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et l'année 2005, que l'on a appelée l'année de la réforme des Nations Unies, ouvriraient une ère nouvelle en matière de coopération.

Les événements qui ont émaillé cette année ont malheureusement contredit ces espoirs. Non seulement nous assistons à l'échec de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui ne se réunit qu'une fois tous les cinq ans, mais nous ne sommes pas parvenus non plus à ce qu'il soit fait référence, dans le document final du Sommet (résolution 60/1), aux mesures visant à renforcer le régime du désarmement et de la non-prolifération. Par ailleurs, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies se trouvent toujours dans l'impasse. Pour y remédier, ma délégation tient une fois encore à souligner que le désarmement et la non-prolifération doivent être abordés de façon constructive et équilibrée. Que nous soyons dotés d'armes nucléaires ou non dotés d'armes nucléaires, nous avons, en tant qu'États, une responsabilité commune en matière de désarmement et de non-prolifération.

S'agissant du développement et du désarmement, ma délégation note avec préoccupation la croissance ininterrompue des dépenses militaires mondiales, aux dépens de ressources qui pourraient être consacrées au développement. Dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation (A/60/1), le Secrétaire général appelle notre attention sur le fait que les dépenses militaires mondiales ont dépassé mille milliards de dollars en 2004 et devraient continuer à augmenter. Le lien entre le désarmement et le développement ne nous échappe pas. Nous appuyons par conséquent le rôle joué par les Nations Unies dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Nous encourageons également la communauté internationale à consacrer au développement économique et social les ressources libérées à la suite d'accords de désarmement et de maîtrise des armements.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, la Thaïlande a une politique ferme, qui consiste à ne pas mettre au point, détenir, acquérir, propager, essayer ni transférer d'armes nucléaires ou de matériel connexe. La Thaïlande attache beaucoup d'importance au respect de ses obligations en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes

chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines, ainsi qu'aux nombreux accords et initiatives aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral en matière de non-prolifération, grâce notamment à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région de l'Asie du Sud-Est.

Pour ce qui est du risque que des armes de destruction massive tombent aux mains de terroristes, la Thaïlande appuie la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, elle coopère activement aux efforts déployés par des pays amis pour lutter contre la prolifération nucléaire, le trafic illicite de matières nucléaires, ainsi que pour renforcer leurs capacités en matière de contrôle des exportations.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, après de longues négociations, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et se réjouit d'annoncer que la Thaïlande a signé cette Convention, le 14 septembre 2005. La Thaïlande renforce actuellement sa législation nationale ainsi que les mesures visant à garantir la sécurité et la protection physique des matériels nucléaires contre le vol, le sabotage ou l'accès à ces matériels par des personnes non autorisées. Nous approuvons également la décision prise lors de la conférence diplomatique, qui s'est tenue à Vienne en juillet dernier, d'amender la Convention sur la protection physique des matériels nucléaires. Le Gouvernement étudie actuellement ces amendements spécifiques en vue de son adhésion, dans les plus brefs délais, à la Convention.

En ce qui concerne le protocole additionnel, la Thaïlande estime qu'il s'agit là d'une mesure propre à renforcer la confiance et d'un système de vérification international nécessaire pour offrir des garanties sur les utilisations pacifiques et les transactions légales de matériel nucléaire et de biens à double usage. Nous voyons la possibilité de faire de ce protocole additionnel une nouvelle norme en matière de vérification. À ce propos, la Thaïlande est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu et signé un protocole additionnel avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le 22 septembre dernier. La Thaïlande ne ménagera aucun effort pour appliquer entièrement ce protocole additionnel dès que les exigences constitutionnelles pour son entrée en vigueur auront été remplies.

Ma délégation suit de près la situation dans la péninsule coréenne, en raison de ses incidences sur la stabilité de l'ensemble de la région de l'Asie et au-delà. À cet égard, ma délégation se félicite de la Déclaration conjointe de la quatrième série de pourparlers à six, tenue à Beijing le 19 septembre, et tient à saluer les efforts inlassables consentis par toutes les parties. Ma délégation espère que celles-ci s'acquitteront pleinement de leurs obligations.

J'en viens maintenant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Ma délégation, qui a participé le mois dernier à la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, fait entièrement siennes la Déclaration finale de la Conférence ainsi que les mesures visant à accélérer l'entrée en vigueur du Traité. Pour sa part, le Gouvernement du Royaume Thaï s'apprête à amender et à promulguer des lois et des règlements intérieurs en vue de la ratification du Traité. Cette ratification est attendue pour 2006.

Parce qu'elle figure parmi les pays qui ont été frappés par un tsunami en décembre dernier, ma délégation se félicite de la mise en œuvre du système de vérification du TICEN, notamment du système de surveillance internationale, en raison de ses retombées scientifiques et civiles positives et de son application aux systèmes de surveillance des tsunamis. Ma délégation promet de coopérer pleinement avec le Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais à la mise en œuvre effective de cette initiative concrète.

Concernant les armes classiques, ma délégation estime que les problèmes découlant d'une utilisation détournée de ces armes figurent parmi les graves menaces qui pèsent sur la sécurité et le développement. Il en résulte un coût humain très lourd et une lourde menace pour la sécurité de l'homme. Pour ce qui est du commerce et du trafic illicites des armes légères et de leur prolifération, ma délégation attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre intégrale, aux niveaux régional, national et international, du Programme d'action de 2001 des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Ma délégation attend avec intérêt l'adoption officielle et la mise en œuvre complète du projet d'instrument international conclu en juin dernier par le Groupe de travail à composition non limitée, qui vise à permettre aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre illicites. Ma délégation

espère que le débat qui aura lieu lors de la tenue, en juillet de l'année prochaine, de la conférence d'examen du Programme d'action, se traduira par des résultats tangibles, notamment en ce qui concerne les moyens de régler le problème des munitions, et fixera un nouveau cap pour la communauté internationale afin qu'elle s'attaque plus efficacement au problème des armes légères et de petit calibre illicites.

Ma délégation s'est également félicitée de la référence à la Convention d'Ottawa dans le document final du sommet, et appuie la mise en œuvre des éléments qui y figurent. La Thaïlande accueille également avec satisfaction la Déclaration et le Plan d'action de Nairobi, ainsi que la ratification récente de Vanuatu en tant que cent quarante-septième État partie.

Pour que les instruments et accords portant sur les armes légères et de petit calibre et les mines trouvent une application complète et effective, ma délégation espère que les États qui en ont les moyens, le secteur privé et la communauté des organisations non gouvernementales ne ménageront pas leurs efforts pour venir en aide aux États qui ont des besoins à cet égard.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, j'en viens à la question de l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Ma délégation constate avec satisfaction les progrès accomplis à cet égard et se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 59/95 y relative. Dans cette résolution un certain nombre de mesures pratiques sont énumérées, qui visent à renforcer l'efficacité de nos travaux. Ma délégation espère que cette résolution sera appliquée dans son intégralité, avec les trois autres résolutions importantes de l'Assemblée générale sur la revitalisation – les résolutions 58/126, 58/316 et la résolution 59/313, qui vient d'être adoptée. La œuvre

Ma délégation se réjouit également de l'amélioration de la participation au Registre des armes classiques et à l'Instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires, ainsi qu'aux rapports nationaux sur les armes légères et de petit calibre. Nous voudrions suggérer que l'on crée un modèle simplifié d'établissement des rapports pour toutes les résolutions exigeant des informations de la part des États Membres, afin ces derniers puissent fournir au Secrétariat, de manière plus efficace et systématique, les renseignements nécessaires. L'Instrument normalisé d'établissement des rapports

sur les dépenses militaires est un bon exemple à cet égard.

Enfin, ma délégation vous promet, Monsieur le Président, tout son appui et sa coopération au cours de nos prochaines délibérations.

M. Mine (Japon) (*parle en anglais*) : Dès l'abord, je tiens à vous féliciter, M. l'Ambassadeur Choi, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que vous saurez guider les débats de la présente session, et je puis vous assurer du plein concours de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche.

La Commission se réunit cette année dans un contexte difficile, alors qu'on célèbre le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la communauté internationale est confrontée à de graves défis dans le domaine de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération. Il s'agit notamment de la prolifération des armes de destruction massive, du danger inhérent à la menace croissante du terrorisme international et du risque que de telles armes tombent aux mains de terroristes, la prolifération des technologies nucléaires connexes et les problèmes liés au respect des engagements par chaque pays.

À cet égard, on ne peut que regretter vivement que la Conférence des parties chargée d'examiner en 2005 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pu aboutir à un document de consensus sur des questions de fond, et qu'il n'ait pas été possible, lors du sommet de l'Assemblée générale, de dégager un consensus, dans le document final, sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Les progrès de nos futures initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération en pâtiront. Les Nations Unies sont aujourd'hui à la croisée des chemins, et la question de savoir si elles sauront répondre efficacement aux défis qui se posent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération dépendra des efforts de chaque État Membre. C'est avec le sens de l'urgence que nous devons œuvrer ensemble, au sein de la Commission, au règlement de ces questions.

Nous attendons de la Commission, dont la tâche consiste à débattre des questions touchant à la sécurité internationale et au désarmement, qu'elle arrête des mesures concrètes pour répondre efficacement à ces

problèmes en s'appuyant sur la sagesse de l'ensemble des États Membres et leur volonté politique.

Il incombe également à la Première Commission d'inciter à de nouveaux progrès dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. À ce jour, les avancées dans le domaine des armes classiques se résument à l'adoption, lors de la première Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, du Plan d'action de Nairobi, à la conclusion de négociations portant sur un instrument international pour le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre et au succès de la deuxième Réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations Unies. De concert avec la Colombie et l'Afrique du Sud, le Japon présentera un projet de résolution relatif aux armes légères et de petit calibre, dans lequel figurent les progrès accomplis en la matière. Nous comptons bien sur son adoption.

Parmi les initiatives internationales visant à prévenir le terrorisme, il convient de noter l'adoption d'un amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'ouverture à la signature, le mois dernier, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le Japon s'associe au représentant de la Thaïlande pour en appeler à tous les États Membres afin qu'ils s'emploient résolument à assurer la ratification rapide de toutes les conventions pertinentes.

Par ailleurs, il est très significatif que, lors de la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui s'est tenue le mois dernier, 117 des pays ayant signé ou ratifié le Traité soient convenus d'une déclaration finale, qui appelle à la ratification rapide du Traité et souligne qu'il importe de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires. Le Japon souhaite lancer un nouvel appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils ratifient au plus vite le TICEN, assurant ainsi son entrée en vigueur.

Une façon à la fois concrète et efficace de s'attaquer aux problèmes que rencontre aujourd'hui la communauté internationale consiste à renforcer et à universaliser les régimes existants, et à les appliquer pleinement. Afin de ne pas entamer la crédibilité de ces régimes, la mise en œuvre de politiques à moyen et long terme cohérentes revêt une importance particulière. À cet égard, il incombe aux pays de

respecter la volonté de la communauté internationale et d'entendre la voix de l'opinion publique, et non de favoriser leurs intérêts nationaux. Dans cette optique, il est extrêmement utile d'instaurer un dialogue avec la société civile et de collaborer avec les organisations non gouvernementales ayant de l'expérience dans ce domaine, de même que d'encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Pour le Japon, des instruments internationaux comme le TNP, le TICEN, les accords de garanties et les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques sont de la plus haute importance en tant que base des initiatives internationales en matière de désarmement et de non-prolifération. À propos du TNP, l'absence d'un document de fond concerté lors de la toute dernière Conférence d'examen ne doit pas diminuer l'autorité et la crédibilité du Traité. En conséquence, il appartient à chaque État partie d'appliquer scrupuleusement les mesures de désarmement et de non-prolifération.

Par sa position fondamentale à l'égard du désarmement nucléaire, le Japon attache beaucoup d'importance à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, grâce à la mise en œuvre scrupuleuse de mesures concrètes. Cette approche pratique et progressive en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires est reflétée dans nos résolutions relatives au désarmement nucléaire, présentées chaque année depuis 1994 à l'Assemblée générale.

Le Japon présentera à nouveau cette année un projet de résolution relatif au désarmement. Puisque l'on célèbre cette année le soixantième anniversaire des bombardements atomiques, ainsi que de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous avons décidé de réexaminer et de réaménager nos projets de résolution précédents, en prenant soin d'éviter les répétitions, afin d'aboutir à un projet de résolution concis et renforcé. Notre projet de résolution a désormais pour titre : « Détermination renouvelée en vue de l'élimination complète des armes nucléaires ».

Le Japon espère que tous les pays, y compris les États dotés d'armes nucléaires, quelles que soient leurs divergences de position, s'uniront et appuieront ce projet de résolution relatif au désarmement.

Plusieurs résolutions relatives au désarmement nucléaire sont présentées chaque année à l'Assemblée générale. Si ces résolutions peuvent différer dans leur approche du désarmement nucléaire, elles ont un objectif commun : l'élimination complète des armes nucléaires. Si tous les États Membres étaient déterminés à unir leurs efforts pour promouvoir l'objectif commun du désarmement nucléaire, il s'en suivrait un puissant élan.

Nous approuvons l'échange de vues très riche dont fait l'objet depuis ces dernières années la réforme de la Première Commission. Le renforcement du fonctionnement de la Première Commission est une tâche urgente. Ce débat devrait inclure d'autres mécanismes du désarmement, tels que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, actuellement au point mort, et s'inscrire dans le cadre plus large d'un renouvellement des Nations Unies tout entières.

Nous nous félicitons de l'adoption l'année dernière par consensus d'une résolution portant sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission (résolution 59/95), et sur les initiatives de la présidence et des États Membres en faveur de son application. Nous espérons qu'un échange de vues analogue s'instaurera cette année encore sur ce sujet. Pour sa part, le Japon prendra une part active à ce débat.

M. Yam (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et remercier l'ancien Président, M. Luis Alfonso de Alba, pour le travail fructueux qu'il a accompli au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient à faire part de sa consternation à la suite des bombardements qui, dans la nuit du 1^{er} octobre 2005, ont frappé Bali et à adresser ses sincères condoléances aux familles des victimes. Singapour condamne cet acte cruel et insensé. Nous exprimons notre sympathie et notre solidarité au Gouvernement et au peuple indonésiens ainsi qu'aux pays dont des ressortissants ont été également victimes de ce crime barbare.

Les déclarations que nous avons entendues ces derniers jours reflètent une préoccupation commune face au manque de progrès dans les domaines du

désarmement international et de la non-prolifération. Des termes comme « léthargie », « paralysie » et « atmosphère morose » ont été employés pour décrire la situation actuelle. La Conférence du désarmement n'est pas parvenue à un consensus en ce qui concerne la suite de ses travaux. La Conférence de 2005 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a enregistré aucun résultat substantiel. Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, son entrée en vigueur se fait encore attendre, près de dix ans après son adoption. Fait révélateur, ce qui traduit peut-être le mieux nos difficultés à parvenir à un accord est l'omission de toute référence au désarmement ou à la non-prolifération dans le document final (résolution 60/1) du sommet mondial de 2005.

Ma délégation regrette le manque de résultats sur des questions d'une telle importance. Comme l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba l'a brillamment souligné au début de cette semaine, une chance précieuse a été perdue. Cela est particulièrement regrettable si l'on songe aux menaces qui pèsent sur la sécurité et auxquelles nous devons faire face de toute urgence. Il est tout à fait clair que nos initiatives communes en matière de diplomatie internationale pour traiter du désarmement et de la non-prolifération courent le risque d'être dépassées, tout d'abord en raison de la marche implacable de la science et de la technique dans la fabrication d'armements plus perfectionnés et destructeurs et, enfin, en raison de l'extrémisme des terroristes, qui n'ont aucun scrupule à imaginer de nouveaux moyens plus meurtriers d'infliger la mort à des civils innocents. Depuis le début du nouveau millénaire, les tragédies humaines dont New York, Bali, Riyad et Londres ont été le théâtre témoignent de la portée globale et aveugle du terrorisme. Si des armes nucléaires, chimiques ou biologiques tombent aux mains de terroristes, les conséquences en seront dévastatrices.

Face à nouvelles menaces, il est urgent que la communauté internationale prenne des mesures concertées dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Aucun pays ne peut espérer échapper à ces menaces, ni espérer y faire face isolément, sans la coopération de l'ensemble de la communauté.

Sans espérer changer du jour au lendemain ce climat international morose, Singapour croit cependant que nous avons la capacité de préserver et de renforcer la confiance internationale afin de faire avancer la

cause du désarmement international et de la non-prolifération.

En premier lieu, nous devons réaffirmer notre attachement commun à la préservation de l'inviolabilité des accords internationaux. La crédibilité des organisations et accords internationaux est un élément central dans l'instauration de la confiance entre les États Membres. À cet égard, Singapour prie instamment l'Iran d'entendre l'appel lancé par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin qu'il renoue avec le dialogue pour résoudre les questions en suspens, dans le cadre de la résolution adoptée, le 24 septembre 2005, par le Conseil.

En second lieu, nous devons admettre la nécessité de poursuivre simultanément les progrès sur les deux fronts du désarmement et de la non-prolifération. Notre approche doit évoluer d'une vision de ces deux questions comme priorités concurrentes à une vision qui les reconnaisse comme deux pôles se renforçant mutuellement. Pour faire écho aux paroles de l'Ambassadeur Sergio Duarte devant la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération, il n'y aura pas de succès possible tant que chaque groupe campera sur ses positions. Dans ce contexte, Singapour lance un appel à toutes les parties afin qu'elles fassent preuve de souplesse dans le règlement de leurs divergences et qu'ainsi des progrès tangibles puissent être obtenus.

Singapour est particulièrement sensible aux dangers de la prolifération, peut-être plus que n'importe quel autre pays, en raison de sa superficie, de son ouverture et de sa vulnérabilité. Néanmoins, la mise à jour, en février 2004, d'un réseau clandestin avancé de matériel nucléaire suffit à elle seule à nous inciter à prendre la décision commune d'accroître la coopération internationale pour lutter contre la prolifération. Pour sa part, Singapour n'a cessé d'appuyer les régimes latéraux en matière de non-prolifération, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. À notre avis, dans l'effort déployé au niveau international pour lutter contre la propagation des armes de destruction massive, nous disposons d'instruments pertinents.

Singapour appuie également la mise en œuvre complète et effective de la résolution 1540 (2004) du

Conseil de sécurité qui, entre autres, demande aux États Membres d'améliorer les dispositifs intérieurs de contrôle et de renforcer leur coopération dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Si un multilatéralisme juridiquement contraignant doit être la base du régime global de non-prolifération, d'autres initiatives à l'échelle de plusieurs pays, telle que l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), s'avèrent être importantes pour pallier les insuffisances de nos efforts. Je note avec satisfaction l'issue positive de l'exercice d'interdiction maritime effectué à Singapour, en août dernier, par l'ISP, auquel ont participé 13 autres pays. Je note également avec satisfaction qu'en septembre dernier, Singapour a rejoint plus de 100 pays en signant un protocole additionnel à l'Accord de garanties intégrales de l'AIEA.

Les Nations Unies jouent un rôle décisif dans l'élaboration d'une approche sur plusieurs fronts pour résoudre l'ensemble des questions de sécurité auxquelles doit faire face la communauté internationale aujourd'hui : le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. En tant qu'unique organisation dotée d'un mandat global, les Nations unies sont les plus aptes à relancer le dialogue international, rétablir la confiance au niveau international et adopter des mesures efficaces pour renforcer la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

En tant qu'État Membre des Nations Unies attaché à la poursuite du désarmement international et de la non-prolifération, Singapour remercie la Norvège et six autres pays dont les nobles efforts nous ont permis de progresser dans ce domaine.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer l'espoir et la confiance que, sous votre direction visée, M. le Président, la Commission sera en mesure de progresser de manière résolue. Sachez que vous pourrez compter sur notre entière coopération et notre appui.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, ses félicitations pour votre élection. Nous voulons également rendre hommage au Président de la cinquante-neuvième session, l'Ambassadeur de Alba du Mexique, dont le précieux travail nous a permis d'améliorer l'efficacité de la Commission. Nous continuerons de nous inspirer de ses efforts.

La Jamaïque s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent de Trinité-et-Tobago, au nom de la Communauté des Caraïbes. Nous appuyons leurs déclarations et souhaitons seulement faire quelques observations supplémentaires.

Les objectifs en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération ont été particulièrement difficiles à réaliser l'année dernière. On avait espéré que l'occasion fournie par le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies susciterait l'élan nécessaire à la réalisation des engagements précédemment acceptés. Cela n'a malheureusement pas été le cas.

En même temps, la prolifération des armes de destruction massive et le risque que ces armes tombent aux mains de terroristes et d'autres personnes soulèvent de plus en plus d'inquiétude. Un sentiment général de malaise prévaut et le monde nous semble encore moins sûr.

À l'instar d'autres délégations, la Jamaïque a regretté que le document final n'ait pas défini des principes visant à promouvoir les objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous étions en mesure de parvenir à un accord sur des questions telles que le terrorisme, les droits de l'homme, voire la mise en œuvre de la réforme du Secrétariat. Pourtant, sur des questions d'une si grande importance pour l'existence et la survie mêmes de l'humanité tout entière, le silence l'a emporté. Il convient de souligner que cela s'est produit alors que le désarmement et les réglementations en matière d'armement représentent une obligation importante en vertu de la Charte.

Le contexte actuel, aussi décevant soit-il, ne doit pas nous surprendre vraiment, si l'on considère l'inertie qui caractérise actuellement les débats sur le désarmement, l'échec en début d'année de la septième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le bilan particulièrement morose de la Conférence du désarmement et l'incapacité permanente de la Commission du désarmement de convenir de son propre ordre du jour. C'est pourquoi nous jugeons nécessaire d'agir si nous voulons progresser.

Par ailleurs, nous remercions le Gouvernement mexicain qui, du 26 au 28 avril 2005, a accueilli avec

succès la première Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Il y a tout lieu d'espérer que nous pourrions tirer parti des résultats positifs enregistrés lors de cette conférence et nous rapprocher ainsi de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Malgré tous ces défis, la Jamaïque reste attachée à l'objectif d'un désarmement général et complet et considère que c'est aux principales puissances nucléaires qu'il appartient d'agir en premier. Il nous paraît essentiel que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu d'instruments internationaux relatifs au désarmement, notamment de l'article VI du TNP. Il doit y avoir adhésion aux engagements déjà souscrits en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment à ceux souscrits lors de la sixième Conférence d'examen du TNP et aux 13 mesures concrètes que nous avons arrêtées. Nous devons bien comprendre que le renforcement de la confiance dans le domaine de la sécurité internationale dépendra de l'absence d'application discriminatoire et sélective des règles et réglementations régissant la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Pour la Jamaïque, le moment est venu d'adopter de nouvelles approches si l'on veut que des changements réels soient apportés à l'ordre du jour du désarmement. Nous souscrivons entièrement à l'avis du Président de l'Assemblée générale, selon lequel il faut faire preuve de créativité dans notre approche et soumettre des idées nouvelles. Toutefois, ce souhait de changement ne doit pas se faire au détriment des instruments déjà réalisés mais s'appuyer sur un attachement ferme au multilatéralisme, étayé par une indéfectible volonté politique.

La présente session de la Première Commission devrait être l'occasion d'un débat sur la manière de relancer le désarmement. C'est pourquoi nous sommes prêts à appuyer la proposition que vous a faite hier, Monsieur le Président, le représentant du Pakistan, qui vise à entamer des consultations officieuses en vue d'explorer les moyens de faire progresser l'ordre du jour en matière de désarmement international.

Nous sommes cependant convaincus que la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement serait le moyen le plus efficace de procéder à un examen et à un débat de fond

sur toutes les questions intéressant le désarmement et la non-prolifération. Cette session tant attendue nous permettrait de nous pencher sur le mécanisme du désarmement et de nous concentrer sur les défis auxquels est aujourd'hui confrontée la sécurité internationale. Il est préférable que le débat sur ces questions se déroule dans le cadre d'une instance intergouvernementale universelle, car nous pourrions ainsi adopter une approche globale à l'égard de toutes les questions liées au désarmement et à la non-participation, en y associant tous les États.

Nous prenons acte des faibles progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de 2001 des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ces progrès sont reflétés dans les rapports présentés par des États au cours de la deuxième Réunion biennale, qui s'est tenue en juillet dernier.

Mais beaucoup reste à faire. La prolifération des armes légères et de petit calibre continue d'augmenter et d'entraver la stabilité et le tissu socio-économique de nombreux pays en développement. C'est pourquoi nous avons profondément regretté qu'en dépit de ses efforts, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international sur le marquage et le traçage des armes illicites n'ait pas été en mesure d'adopter un instrument qui soit juridiquement contraignant. Nous n'avons aucune garantie quant à son caractère politiquement contraignant. Parce que nous avons souvent constaté un manque de volonté politique en ce qui concerne le respect des instruments en matière de désarmement, nous avons peu d'espoir que les pays producteurs appliqueront effectivement ces instruments. Par conséquent, la recommandation que le Groupe de travail nous a soumise nous inspire de fortes réserves.

Il faut que la communauté internationale s'engage plus résolument à prendre des mesures efficaces contre la prolifération de cette catégorie d'armes, qui nuit gravement à notre sécurité intérieure.

Pour terminer, la Jamaïque se félicite de l'adoption l'année dernière du Plan d'action de Nairobi sur les mines. En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Jamaïque s'est engagée à appliquer pleinement le Traité. Nous approuvons les

mesures adoptées en vue de limiter l'utilisation des mines antipersonnel et tenons à féliciter les pays qui respectent scrupuleusement les dispositions du Traité.

M. Hemayetuddin (Bangladesh) (*parle en anglais*): Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, et de féliciter les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée. Je suis certain que, grâce à votre sagesse et à votre direction dynamique, les travaux de la Commission seront couronnés de succès.

Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba du Mexique, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de la Commission à sa cinquante-neuvième session. Notre gratitude va également à M. Nobuyasu Abé, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa déclaration très pertinente.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme les membres le savent, les travaux de la présente session de la Première Commission revêtent, à bien des égards, une signification sans précédent. 2005 a été une année marquée par des échecs successifs et la déception suscitée par notre ordre du jour en matière de désarmement et de non-prolifération. Pour inverser cette tendance négative, il nous faut faire preuve d'un surcroît de volonté politique et adopter une approche plus innovante.

Le Bangladesh a vivement regretté que la Conférence de 2005 des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas réussi à définir les mesures à prendre dans l'avenir pour faire progresser notre ordre du jour en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous avons constaté avec beaucoup d'appréhension que la majeure partie du temps alloué à la Conférence était consacré à des querelles de procédure. Cette situation regrettable soulève inévitablement la question de savoir si l'échec de la Conférence d'examen de 2005 signifie un affaiblissement des acquis de 1995 et de 2000. Nous ne le pensons pas. En effet, nous ne saurions laisser de côté les accords adoptés par consensus en 1995 et en 2000. Cela reviendrait à un formidable pas en arrière et à une attitude juridiquement irrecevable.

À nouveau, en 2005, la Commission du désarmement n'est pas parvenue à arrêter l'ordre du jour de sa session de fond. Le même cas de figure s'est produit pour la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement qui, faute de pouvoir convenir d'un programme de travail, a connu une paralysie de son travail de fond.

Et comme si cela ne suffisait pas, la Réunion plénière de haut niveau, réunie du 14 au 16 septembre 2005, a elle aussi échoué sur cet aspect fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est profondément regrettable qu'après des mois de négociations intensives, nous n'ayons pu convenir d'un ordre du jour commun sur le désarmement et la non-prolifération ou même simplement réaffirmé nos engagements d'hier.

En dépit de nos échecs, il importe que nous regardions vers l'avenir au lieu de nous demander comment nous nous en sommes retrouvés là. À notre avis, c'est à un manque de volonté politique que nous devons l'impasse potentiellement dangereuse que nous connaissons aujourd'hui.

Cette tendance négative qui caractérise nos négociations sur le désarmement et la non-prolifération souligne la nécessité urgente d'emprunter la voie positive du multilatéralisme, si nous voulons progresser réellement. À l'instar du Secrétaire général, nous pensons que les instruments du multilatéralisme doivent être revitalisés pour pouvoir continuer à contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Le Bangladesh a toujours fermement préconisé la défense de la primauté du droit et du multilatéralisme dans tous les domaines touchant aux relations internationales, notamment en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous devons nous opposer aux tentatives de certains pays de recourir à l'unilatéralisme et à une interprétation délibérée des instruments multilatéraux et du droit international, car cette attitude est extrêmement dangereuse.

Les menaces présentes et futures ont accru les craintes ressenties au niveau international concernant les armes de destruction massive. L'absence d'un engagement ferme vis-à-vis du désarmement et du non-respect des engagements en matière de non-prolifération nucléaire, l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et le risque que des armes de destruction massive tombent aux mains de terroristes

sont autant de signes inquiétants des dangers imminents. Si nous souhaitons vraiment répondre efficacement à ces menaces, nous devons reprendre sans tarder les négociations multilatérales en suspens sur le désarmement et la non-prolifération.

À l'instar de nombreux autres pays, le Bangladesh est d'avis que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. Nous regrettons que les travaux de fond de cette importante instance soient depuis des années au point mort. Nous appelons tous les pays à reprendre les travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement, conformément à la conclusion unanime de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, selon lequel les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Bangladesh renouvelle son appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale chargée de mettre au point un programme échelonné prévoyant l'élimination de toutes les armes nucléaires, l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, de l'essai, du stockage, du transfert de ces armes ainsi que du recours à leur emploi ou à la menace de leur emploi, et leur destruction. Nous appelons également instamment à la conclusion d'une convention relative aux armes nucléaires. Le Bangladesh estime que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Les principaux protagonistes dans ce domaine doivent faire preuve de volonté politique pour progresser et nous aider à sortir de la situation déplorable dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il est évident que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas réussi à fournir des preuves tangibles des progrès réels accomplis en ce qui concerne l'élimination de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire. Nous tenons à rappeler que la plus grande menace qui pèse sur l'humanité provient de l'existence d'armes nucléaires et du recours potentiel à l'emploi ou à la menace de l'emploi de ces armes. Nous devons souligner la nécessité de procéder à l'élimination des armes nucléaires, afin de sauver définitivement le monde de cette menace. Le Bangladesh exige la réaffirmation des garanties de

sécurité négatives fournies par les États dotés d'armes nucléaires.

Nous sommes préoccupés par le fait que les États dotés d'armes nucléaires augmentent la capacité de précision de leurs stocks d'armes et mettent au point de nouveaux types d'armements. Il en résulte de graves et dangereuses conséquences pour la stabilité. Nous tenons à rappeler que le fait d'octroyer une capacité de précision accrue aux stocks existants et de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires sont en contradiction avec les garanties fournies par les États dotés d'armes nucléaires au moment de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Le TICEN aurait permis de prévenir l'amélioration des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

À notre avis, la prolifération des armes nucléaires et leur acquisition par des États et des acteurs non étatiques sont bel et bien une réalité. Octroyer une capacité de précision aux armes nucléaires ne peut qu'inciter des terroristes à les acquérir et les utiliser, ce qui causerait des ravages pour nous tous. Nous ne saurions permettre qu'il en soit ainsi. Le Bangladesh réaffirme sa ferme conviction que les meilleures garanties contre la prolifération des armes nucléaires continuent d'être leur élimination complète.

Le bilan du Bangladesh en matière de désarmement et de non-prolifération est – chacun en conviendra – irréprochable. De manière consciencieuse et inconditionnelle, nous avons choisi de rester un État non nucléaire. Le Bangladesh est le premier État d'Asie du Sud figurant à l'Annexe 2, qui a signé et ratifié le TICEN. Nous avons adhéré à la quasi-totalité des traités relatifs au désarmement, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au TICEN, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur certaines armes classiques, au Traité sur les mines antipersonnel et à la Convention sur les armes biologiques. Nous avons également conclu un accord de garanties avec l'AIEA et avons signé et ratifié les Protocoles additionnels. Cela témoigne à l'évidence de notre engagement indéfectible vis-à-vis de l'objectif du désarmement, de la non-prolifération des armes nucléaires et de leur élimination définitive.

L'article IV du TNP garantit les droits inaliénables de tous les États parties au TNP de mettre au point, de fabriquer et d'utiliser l'énergie nucléaire à

des fins pacifiques, sans discrimination. Cet article reconnaît également le droit des États parties à échanger des équipements, du matériel, des connaissances scientifiques et techniques et des informations sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

Toutefois, nous sommes inquiets par le fait que des restrictions continuent d'être indûment imposées aux exportations à destination des pays non dotés d'armes nucléaires en développement de matériels, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques, par le biais de mesures incompatibles avec les dispositions du Traité. Ces barrières doivent être levées. Nous déplorons également que certains États dotés d'armes nucléaires invoquent des raisons externes pour dénier le droit des États non dotés d'armes nucléaires à de recourir aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. Le Bangladesh demande à tous les pays intéressés d'entamer, dans un climat de confiance, un dialogue constructif en vue d'appliquer les dispositions des articles I, II et IV du TNP.

Nous tenons à réaffirmer l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques. Nous sommes d'avis que toute menace d'attaque ou toute attaque contre des installations nucléaires pacifiques représente un grand danger pour nous tous. La menace d'une attaque justifie la nécessité de se défendre. Elle met en relief l'efficacité du recours aux armes. C'est une logique irréfutable. Comment nier cette évidence, sinon à nos risques et périls.

Nous sommes préoccupés par la poursuite de la mise au point et du déploiement de systèmes antimissile balistiques et de technologies militaires de pointe pouvant être déployées dans l'espace. C'est une menace supplémentaire qui pèse sur le climat international. Le Bangladesh renouvelle son appel en faveur de la reprise des travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Bangladesh attache beaucoup de valeur aux approches régionales en matière de désarmement nucléaire. L'instauration de la confiance grâce à la création de zones exemptes d'armes nucléaires peut contribuer efficacement au désarmement. Nous nous réjouissons de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demandons la création de zones analogues en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans

d'autres parties du monde. Le processus de Katmandou doit être poursuivi afin de contribuer à la paix et à la sécurité en Asie et dans le Pacifique. En Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan doivent renoncer à l'option nucléaire et rejoindre le TNP. Au Moyen-Orient, Israël doit faire de même.

Les conflits armés et les atteintes au droit et à l'ordre public ont eu des effets dévastateurs sur nos sociétés et nos économies. Au Bangladesh, une société par ailleurs pacifique, le flux incessant d'armes légères et de petit calibre par nos frontières poreuses et leur commerce illicite ont considérablement ruiné les efforts du Gouvernement pour rétablir l'ordre et la loi. Nous approuvons donc les initiatives visant à freiner le flux et le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. À notre avis, la question des armes légères et de petit calibre – véritables armes de destruction massive, responsables d'un tribut humain plus lourd que celui des bombes atomiques qui ont frappé le Japon – doit figurer dans le tableau d'ensemble de la paix et de la sécurité. Si nous voulons arrêter le cycle permanent de la violence, nous devons cibler nos efforts sur la prévention, en nous attaquant notamment aux causes profondes de la violence.

Si un document juridiquement contraignant a toujours été notre préférence, nous sommes cependant encouragés par l'accord récemment intervenu sur le texte d'un instrument international politiquement contraignant permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre illicites. Nous attendons avec intérêt son adoption à la présente session de l'Assemblée générale.

C'est avec une certaine fierté que nous tenons à informer les Membres des Nations Unies que le Bangladesh a détruit tous ses stocks de mines, conformément à son engagement vis-à-vis des instruments internationaux relatifs aux mines. Nous sommes préoccupés par le nombre considérable de civils, en particulier des femmes et des enfants, qui continuent d'être victimes de mines antipersonnel dans des situations de conflit ou de post-conflit à travers le monde. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous réclamons également instamment l'octroi d'une assistance pour les opérations de déminage et la réadaptation des victimes.

Nous sommes consternés d'apprendre qu'en 2004, le montant total des dépenses militaires mondiales a dépassé mille milliards de dollars et que ce chiffre pourrait augmenter. Cette situation est extrêmement inquiétante. Nous pensons que la plupart de ces dépenses sont la conséquence d'une course aux armements tragique, qui a une incidence de plus en plus négative sur notre ordre du jour en matière de développement. Il existe incontestablement un lien entre le désarmement et le développement. Nous prions instamment tous les pays, en particulier les grandes puissances militaires, de freiner leurs dépenses militaires et de consacrer une partie des ressources ainsi libérées au développement économique et social des pays en développement. Un tel geste donnerait un élan considérable à la réalisation des objectifs internationalement acceptés, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Il est désormais impérieux que nous nous engagions avec détermination sur la bonne voie. Les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, n'ont été d'aucune utilité pour l'humanité. Elles n'ont fait qu'entraver le développement mondial en générant des souffrances incommensurables et la peur. Des ressources ont été consacrées à la mise au point de mécanismes destinés à tuer plutôt qu'à instaurer la croissance et la prospérité entre les individus, dans un monde pacifique. Le moment est venu que nous œuvrions à l'édification d'un monde plus sûr, un monde exempt d'armes de destruction massive, un monde exempt d'armes nucléaires. Tel est le monde que nous espérons bâtir pour nous-mêmes et léguer aux générations futures.

M. Bouchaara (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Je souhaiterais également, au nom du Royaume du Maroc, adresser mes remerciements et mes félicitations à l'Ambassadeur de Alba du Mexique pour l'excellent travail réalisé lors de la précédente session. Je saisis également cette occasion pour présenter mes sincères condoléances à la délégation de l'Indonésie, à la suite des attaques terroristes survenues il y a quelques jours à Bali. Enfin, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par l'Indonésie, au nom du Mouvement des

pays non alignés, et par le Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'année dernière, lors de la cinquante-neuvième session, la délégation marocaine avait, à l'occasion du débat général en Première Commission, exprimé le souhait que la communauté internationale puisse tirer profit des événements importants prévus en 2005, pour insuffler une nouvelle dynamique en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Malheureusement, une occasion historique de redynamiser le système multilatéral en matière de désarmement a été manquée. L'absence de toute référence au désarmement dans le document final du sommet de haut niveau est tout-à-fait symptomatique de l'incapacité de la communauté internationale à parvenir à une perception commune des principaux défis à relever dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, et quant aux solutions collectives qu'il nous faut identifier. Cette absence de vision commune sur un soutien fort aux actions à entreprendre devrait constituer, pour l'ensemble des États Membres, une raison supplémentaire pour réaliser le sursaut collectif que la communauté internationale est en droit d'attendre de nous.

En dépit des échecs successifs enregistrés cette année, le Royaume du Maroc continue de croire qu'il est de l'intérêt de tous d'œuvrer en faveur de la revitalisation du système multilatéral en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela passe par un renforcement des instruments internationaux existants, en particulier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont la pertinence doit être réitérée et soutenue. Cela nécessite aussi d'accorder toute l'attention nécessaire aux nouveaux défis, en particulier celui des risques d'utilisation, par des groupes terroristes, d'armes de destruction massive. Cela nécessite enfin un effort particulier pour s'atteler à résoudre les différends régionaux. Au Moyen Orient, nous rappellerons une fois de plus l'importance que revêt la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et la nécessité pour Israël, seul État de la région qui ne l'a pas encore fait, d'adhérer au TNP.

Par ailleurs, la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne passe nécessairement par une réduction des inégalités entre les rives Nord et Sud, seules à même de favoriser l'émergence d'une prospérité partagée et d'un développement durable. Cela passe enfin par l'édification d'un Maghreb uni et

solidaire, objectif auquel mon pays est profondément attaché.

Les ravages considérables causés par les trafics d'armes légères, en particulier sur le continent africain, justifient amplement l'importance accordée par les Nations Unies à cette question. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption en juin dernier par le groupe de travail à cet effet mis en place par l'Assemblée générale d'un projet d'instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre.

Certes, le Maroc était partisan d'un instrument juridiquement contraignant. Nous estimons toutefois que l'instrument adopté, bien qu'étant uniquement de nature politique, constitue une étape ultime qui va dans la bonne direction. Nous nous réjouissons par avance du soutien que devrait apporter l'Assemblée générale à cet instrument en l'adoptant, ce qui constituera sans aucun doute un témoignage de solidarité pour tous les pays qui souffrent des conséquences des trafics d'armes légères, en particulier en Afrique.

Le Royaume du Maroc n'a pas ménagé, tout au long de l'année écoulée, ses efforts en vue d'honorer l'ensemble de ses engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Ainsi le Conseil de Gouvernement du Royaume du Maroc a adopté, le 14 juillet 2003, le protocole des Nations Unies sur les armes à feu, ouvrant ainsi la voie à la procédure de ratification. De même, mon pays a soumis son rapport national sur les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et également présenté sa déclaration nationale en tant qu'État ayant souscrit au Code de conduite de La Haye contre les missiles balistiques.

La Première Commission a montré la voie en adoptant l'an passé des mesures destinées à améliorer ses méthodes de travail. Il nous appartient à présent de démontrer notre volonté politique d'avancer dans la mise en œuvre des engagements pris par le passé. Faute de quoi, le caractère répétitif de nos résolutions n'en sera que renforcé et notre crédibilité entamée. La raison d'être de la Première Commission n'est pas uniquement de permettre un échange de vue entre États membres. Il s'agit aussi et avant tout de réaliser des objectifs de nature politique à même de contribuer au désarmement multilatéral et au renforcement de la sécurité internationale.

M. Lara-Peña (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Prenant la parole pour la première fois à la présente session du débat de la Première Commission, je tiens à vous exprimer ma satisfaction, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette commission et, par votre intermédiaire, je félicite également les autres membres du Bureau. J'aimerais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à l'équipe du Secrétariat des Nations Unies. Pendant 24 ans, j'ai fait partie de cette équipe et je sais qu'elle collabore à l'instauration d'un monde plus pacifique et meilleur.

Je tiens aussi à dire ici l'horreur que m'inspirent les actes de terreur dont l'Indonésie vient d'être le théâtre.

Comme le représentant de l'Argentine l'a déclaré au nom du Groupe de Rio, groupe auquel je m'enorgueillis d'appartenir, je limiterai mon intervention à deux questions qui intéressent mon pays, et sur lesquelles je crois que nous méritons d'être entendus.

Avec le nouveau millénaire, nous avons hérité d'anciens problèmes. Les réponses à ces problèmes doivent se faire aux niveaux tant régional et global, car c'est ce qui garantit leur efficacité. Dans le monde tel qu'il est, il devient chaque jour plus nécessaire de renforcer les instruments qui nous sont communs, les réponses individuelles ne donnant pas les résultats souhaités, pour ne pas dire des résultats contreproductifs. Le multilatéralisme continue d'être l'outil idoine pour trouver les solutions adéquates, et les Nations Unies constituent le meilleur de ces instruments.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été fait mention du désarmement ni de l'attachement des États à la non-prolifération nucléaire dans le document final du sommet mondial. De plus, ce document ne fait que timidement référence au soutien en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de combattre, de prévenir et d'éliminer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui est en vigueur depuis 2001. Mon pays en est vivement préoccupé. Cette quasi-omission est particulièrement inquiétante si l'on songe aux conséquences sociales, politiques et économiques pour nos pays du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Cette omission se reflète notamment dans la criminalité, que nous devons contrôler. Si nous ne

sommes pas capables de garantir la sécurité de nos citoyens, nous ne pourrions jamais assurer leur développement et leur progrès. C'est pourquoi nous devons agir de concert, parce que le trafic illicite dépasse les frontières et a cessé depuis longtemps d'être le problème intérieur d'un seul pays. À ce titre, j'aimerais rappeler que notre Gouvernement vient de mettre sur pied un plan pour la sécurité démocratique, qui vise à freiner la criminalité de proximité, grâce à une sensibilisation de la police aux besoins de nos citoyens et à un encouragement à leur participation à la lutte contre le fléau que constitue la criminalité.

Outre la criminalité, les États sont confrontés aujourd'hui à de nouvelles menaces, des menaces plus subtiles que celles du terrorisme cruel et insensé. Ces menaces entraînent dans leur sillage le fardeau de la faim et de l'immense pauvreté, et les remèdes nécessaires ne peuvent être administrés séparément.

À cet égard, nous souhaitons attirer l'attention sur une question qui, si elle n'est pas nouvelle, peut avoir des conséquences extrêmement dangereuses au niveau mondial en ce début du vingt et unième siècle. Il s'agit de la crise des ressources en énergie. Comme le Président de la République dominicaine l'a souligné lors de la tenue aux Nations Unies de la Réunion plénière de haut niveau, « afin de garantir la stabilité politique, la bonne gouvernance et la paix et la sécurité internationale ... nous exhortons la communauté internationale à traiter la crise énergétique actuelle comme un point prioritaire de l'ordre du jour international » (*A/60/PV.7, p. 18*). Dans cet esprit, je tiens à réaffirmer ici l'idée avancée par notre Président lors du sommet, à savoir la tenue d'une grande réunion de dirigeants du monde en vue d'explorer les solutions de rechange à ce grave problème, que l'on peut qualifier de coup ultime porté à la prospérité des nations en développement. La pression considérable exercée par la volatilité du prix du pétrole sur nos économies émergentes constitue aujourd'hui un frein et un facteur de déstabilisation pour la mise en œuvre de notre plan de développement.

Il existe d'autres problèmes liés aux sources d'énergie. Toutefois, nos craintes concernant l'élaboration d'une solution appropriée et durable à la crise énergétique découlant des besoins en énergie de nos pays ne doivent pas nous faire perdre de vue les risques liés au recours à certaines ressources énergétiques et la nécessité de prévenir les dangers potentiels. Dans ce sens, l'utilisation de l'énergie

nucléaire est une question controversée au sein des instances internationale et dans les relations entre États. Plusieurs conventions régissent son utilisation. L'une d'entre elles a trait aux incidences du transport de déchets radioactifs par des zones particulièrement sensibles sur la santé des personnes des régions environnantes.

L'économie de la République dominicaine repose en grande partie sur l'industrie du tourisme. Pour le progrès de ce secteur vital de notre développement, nous avons besoin d'une mer propre et d'un environnement sain. C'est pourquoi tout dommage radioactif à nos côtes constituerait un grave revers, en particulier au moment où notre pays connaît une situation difficile, une situation que nous partageons avec les pays de notre région. Nous sommes convaincus que la communauté internationale fera preuve de la vigilance qui s'impose en adoptant des mesures de sécurité pour le transport de matériels radioactifs et de déchets dangereux, comme le prévoit l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation maritime internationale, parallèlement à l'adoption de règles pour compléter ces mesures.

Ma délégation est particulièrement concernée par les aspects liés aux garanties dans le domaine de la pollution de l'environnement marin, à l'échange d'informations sur les routes maritimes, à la communication de plans de contingence en cas de naufrage, ainsi qu'à l'engagement d'enfouir les matières en cas de déversement, de décontaminer les zones touchées et de créer un mécanisme et des règles efficaces en vue de déterminer les responsabilités en cas de dommages. Conformément à la position traditionnelle de notre pays, nous continuerons de coopérer au succès des travaux de la Commission, convaincus que de cette façon, nous jetterons, dans une certaine mesure, les bases d'une paix durable.

M. Ikouebe (Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous présenter nos sincères félicitations, à vous-même et aux membres du Bureau, pour votre brillante élection. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur pour la qualité du travail accompli au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation voudrait enfin s'associer aux déclarations faites, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie et au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant du Nigéria.

Les travaux de la Première Commission se tiennent à un moment où se posent de grandes interrogations sur le renforcement des instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération nucléaire et à l'arrêt de la course aux armements, et cela dans un contexte international où les objectifs du désarmement en général sont loin d'être atteints alors que les défis à relever deviennent de plus en plus nombreux, notamment face à la montée du terrorisme international.

Nous nous réunissons donc dans un climat d'inquiétude accrue, alors que nous semblons nous éloigner, chaque jour un peu plus, de nos engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Nous avons pu le constater récemment à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau, au cours de laquelle nos États n'ont pu s'accorder sur la manière de faire progresser le débat sur le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Telle est, du point de vue de ma délégation, la préoccupation qui devrait être au cœur de nos débats actuels, si nous voulons sortir des blocages constatés.

Si l'absence de consensus sur la question du désarmement a été notoire lors du dernier sommet mondial, cette lacune n'est pas pour autant surprenante. Elle s'inscrit dans la continuité des échecs qui l'ont précédée, car d'autres rencontres sur les questions liées au désarmement ont démontré auparavant l'inclination dangereuse vers cette absence de consensus qui a privé le sommet mondial d'un engagement solennel sur une question aussi vitale.

Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies (A/60/27), la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, annonce qu'elle a conclu sa session de 2005, sans une fois de plus arrêter un programme de travail. Elle n'a pas rétabli ni constitué de mécanismes au titre de l'un quelconque des points précis de son ordre du jour

Ainsi, depuis neuf ans maintenant, la Conférence se trouve dans l'incapacité de parvenir à un accord sur un programme de travail et d'engager des travaux de fond. Par ailleurs, comme chacun de nous le sait, la septième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue à New York du 2 au 27 mai 2005, s'est

achevée sans un accord sur le fond, le document adopté à la fin des travaux n'étant que de nature procédurale. Cet échec de la septième Conférence d'examen des États parties au TNP est de nature à entamer la crédibilité du régime de non-prolifération, dans un monde où le danger nucléaire paraît toujours considérable.

Les regrets et frustrations exprimés par les uns et les autres devant cet échec n'ont pas suffi à nous engager un peu plus dans un processus de négociations fructueuses lors des négociations sur le document final du sommet mondial. Bien au contraire, nos intérêts nationaux ont primé sur la nécessité d'un élan collectif vers un monde débarrassé de la menace des armes de destruction massive.

Il ressort des résultats de cette conférence qu'aucun accord n'a été trouvé sur le thème du désarmement nucléaire, sur les garanties de sécurité, sur les mécanismes de sauvegarde et sur la question du Moyen-Orient, pas plus que sur la mise en œuvre des dispositions du Traité touchant à l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Le retentissement de nos échecs ne donne pas un message clair et déterminé aux terroristes. Si nous voulons lancer un message cohérent aux terroristes, commençons par leur montrer notre détermination sans la moindre faille. Nous ne pouvons ici que renouveler l'appel lancé aux États, en particulier à ceux énumérés à l'Annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), de le ratifier.

À cet égard, nous voulons saluer ici l'annonce faite par République populaire de Chine, une des puissances citées à l'annexe 2, de ratifier le TICEN. Nous sommes convaincus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaire et que son entrée en vigueur rapide apporterait une contribution importante à la paix et la sécurité internationales. De même, nous appuyons le concept de sécurité collective qui repose sur la confiance mutuelle, la coopération, des bénéfices partagés, l'égalité et le règlement des différends par des moyens pacifiques.

La deuxième réunion biennale des États chargée d'examiner le Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects, tenue à New York du 11 au 15 juillet 2005, a donné l'occasion aux États Membres des Nations

Unies, aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales de passer en revue les progrès accomplis depuis l'adoption du programme d'action de 2001, aux niveaux national, régional et international.

Il n'a pas été malheureusement possible de conclure les négociations commencées en juin 2004 par l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant permettant aux États d'identifier et de surveiller les circuits qu'emprunte le commerce illicite des armes légères. Il est tout à fait regrettable que l'instrument proposé soit de nature politique et qu'il ne fasse pas référence à la question des minutions.

Certes, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'organisation (A/60/1), cet accord constitue un nouveau pas encourageant sur la voie de la concrétisation des engagements politiques pris dans le cadre du Programme d'action. Cependant, il appelle à plus de détermination dans son application et dans la poursuite de la concertation sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous sommes donc encore loin d'avoir atteint nos objectifs. Et pourtant, Il est de notre responsabilité à tous, devant l'histoire et devant les générations futures de promouvoir et de renforcer les différents instruments multilatéraux relatifs au désarmement afin de réduire la menace que les armes de destruction massive ou conventionnelles font peser sur l'humanité.

Je ne manquerai pas l'occasion qui m'est offerte pour relever les préoccupations du Congo et celles d'autres États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale pour ce qui concerne le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, telles qu'elles ont été exprimées lors de la vingt-deuxième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Brazzaville du 14 au 18 mars 2005.

Le bilan de l'application du Programme d'action fait à cette occasion note que les efforts accomplis par les États de la région demeurent fragiles et sont susceptibles d'être hypothéqués par des difficultés liées notamment à la porosité des frontières, au manque d'équipements, à l'absence d'informations et de données exactes sur la nature et la quantité des armes en circulation.

C'est l'occasion de renouveler ici l'appel que les membres du Comité ont lancé à la communauté internationale à cette occasion pour que celle-ci apporte l'appui nécessaire à l'organisation d'une lutte efficace contre le commerce illicite des armes légères. Ces observations et cet appel concernent également l'ensemble de la région des Grands Lacs, qui doit être considérée comme une zone spécifique de développement et de restructuration, dotée d'un fonds spécial. La communauté internationale aura ainsi sensiblement contribué à créer les conditions propices à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans une zone, qui a trop longtemps souffert des conflits armés.

M. Gharbi (Tunisie) : À la suite d'une obligation de dernière minute, le Représentant permanent de la Tunisie m'a demandé de prendre la parole en son nom.

Monsieur le Président, je tiens, au nom de ma délégation, à vous présenter mes félicitations les plus sincères à la suite de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche pour que nos travaux aboutissent à des résultats positifs.

La Tunisie a toujours considéré que la course aux armements ne peut se faire qu'aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles. Elle considère prioritaire la réorientation de l'essentiel des ressources consacrées à des fins militaires vers des activités de développement et de croissance économique.

Au sommet de septembre dernier la communauté internationale avait manqué une occasion de plus pour arrêter des objectifs précis en vue de relancer le processus du désarmement et de non-prolifération qui a connu un net ralentissement ces dernières années. En effet, outre l'échec de la Conférence d'Examen du Traité de non-prolifération en mai dernier, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TNP) n'est pas encore en vigueur neuf ans après son adoption. De même, la Conférence du désarmement, unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, continue à éprouver des difficultés pour arrêter son programme de travail et la Commission du désarmement peine encore à fixer un ordre de jour définitif et ferme pour ses travaux futurs. Il est donc clair que des difficultés persistent et entravent le processus. Ma délégation continue

d'estimer que les solutions multilatéralement concertées, conformément à la Charte des Nations unies, offrent le meilleur moyen de régler durablement de nombreuses questions de désarmement et de la sécurité internationale.

En procédant à l'évaluation de la situation du désarmement nucléaire depuis une trentaine d'années, force est de constater l'absence de progrès significatifs dans ce domaine. Nous restons encore très loin de l'objectif fixé par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans ce cadre, nous devons réitérer les appels nécessaires en faveur de la pleine application des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'Examen de 2000 de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

En attendant l'élimination de toutes les armes nucléaires et de destruction massive, les États non nucléaires sont en droit de demander à bénéficier de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Nous estimons également qu'il est temps de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement et ce, en vue d'identifier les moyens de relancer le processus du désarmement au niveau multilatéral. Dans ce cadre, nous espérons que le Groupe de travail à composition non limitée sur cette question réussira à proposer des recommandations positives dans ce sens.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États d'une région donnée ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive représente un moyen important pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale et participe au renforcement du régime du TNP.

Dans ce cadre, le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées et ce à cause du refus d'Israël de se joindre au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA et ce, malgré les nombreux appels des autres États de la région ainsi que ceux de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions

consacrées à la question. Nous appelons, à cet égard, la communauté internationale et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une telle zone.

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de ses effets bénéfiques pour la paix et la sécurité internationales, mon pays a ratifié avec célérité cette convention et a achevé la destruction de stocks de mines antipersonnel. Nous exprimons l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette Convention.

De même, nous nous félicitons du travail accompli durant cette année par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un projet d'instrument international sur le traçage des armes légères et de petit calibre.

La Tunisie assume un rôle actif dans les divers espaces auxquels elle appartient, et en premier lieu celui de l'Union du Maghreb arabe qui représente, pour nous, un acquis historique fondamental et un choix stratégique. Mon pays contribue depuis les années 60 à la restauration et à la consolidation de la paix dans le monde, et notamment en Afrique, à travers sa participation aux différentes opérations de maintien de la paix. La Tunisie œuvre également avec constance en faveur de la réussite du processus de Barcelone, qui constitue une base importante de la coopération et de la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée. Ce processus contribue, en effet, au renforcement du partenariat en Méditerranée contre les défis économiques et de sécurité auxquels est confrontée la région.

Mon pays continuera d'assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement et souhaite plein succès à la Commission dans ses travaux.

M. Erçin (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter tout d'abord, Monsieur le Président, et à féliciter les autres membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation ne ménagera aucun effort pour appuyer vos initiatives pendant les travaux de la Commission.

La Turquie s'associe à la déclaration faite par le Royaume-Uni, au nom de l'Union européenne. J'aimerais aborder brièvement quelques-unes des

questions auxquelles mon pays attache beaucoup d'importance.

J'aimerais commencer par l'environnement mondial de sécurité, qui s'est considérablement transformé. Aujourd'hui, des acteurs non étatiques, des terroristes et des États qui ne se plient pas aux exigences en matière de non-prolifération et de désarmement, ainsi que le retard enregistré dans la mise en œuvre des engagements et obligations dans le domaine du désarmement nucléaire, mettent en péril le fragile équilibre réalisé ces 40 dernières années par le système des traités. Il faut préserver cet équilibre, et les Nations Unies doivent être en mesure d'y contribuer.

Néanmoins, comme de nombreux orateurs l'ont souligné, la famille des Nations Unies n'a pas réussi à prendre des mesures concrètes l'année dernière sur les questions urgentes que sont la non-prolifération et le désarmement. Nous ne sommes pas parvenus à rapprocher les différentes positions concernant la référence au désarmement dans le document final du Sommet mondial.

Ces revers ne doivent pas nous décourager. Au contraire, ils doivent nous inciter à œuvrer de concert afin de donner un nouveau souffle à l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération. La Turquie appuiera tous les efforts déployés à cette fin. Dans ce contexte, nous voudrions mettre particulièrement l'accent sur la nécessité de redynamiser le travail accompli au sein de la Conférence du désarmement. Cette instance reflète l'essentiel des efforts de la communauté internationale dans ce domaine. Nous devons donc veiller à préserver sa dynamique.

La maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement constituent des éléments importants de la politique intérieure de la Turquie. La Turquie est partie à tous les instruments internationaux en matière de non-prolifération ainsi qu'aux régimes de contrôle des exportations, et souhaite voir se réaliser l'universalisation et l'application effective de ces instruments.

En outre, la Turquie appuie également la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ainsi que l'Initiative de sécurité contre la prolifération qui, selon nous, complètent les initiatives mondiales en vue de combattre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Malgré l'échec de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en mai dernier, la Turquie estime que le TNP continue d'être un instrument multilatéral unique et irremplaçable, la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et la base essentielle de la poursuite du désarmement. Une composante indispensable de ce régime est incontestablement l'autorité de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette autorité devrait être renforcée et le Modèle de Protocole additionnel devrait être adopté en tant que règle universelle pour la vérification du respect du TNP. Cela est particulièrement important si l'on songe à la crise que nous avons récemment traversée au sein de l'AIEA.

Parce qu'elle est située dans une région particulièrement concernée par la non-prolifération nucléaire, la Turquie attache également beaucoup d'importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), et lance une fois encore un appel, en particulier aux États figurant à l'annexe II et qui ne l'ont pas encore fait, afin qu'ils signent et ratifient le Traité.

Dans ce contexte, je tiens à renouveler notre appui de longue date au projet de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Turquie encourage toutes les initiatives visant à obtenir un accord régional commun sur ce projet avec la participation de toutes les parties en jeu. Cela nécessite notamment une adhésion plus large à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes classiques et leur mise en œuvre effective dans notre région. Nous engageons vivement tous les pays de notre région qui n'ont pas encore adhéré à ces instruments de le faire rapidement.

L'augmentation progressive de la portée et de la précision des missiles balistiques rend encore plus inquiétante la prolifération. De l'avis de la Turquie, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques représente une mesure concrète en vue de l'élaboration d'un cadre juridique internationalement accepté dans ce domaine.

La prolifération des armes classiques préoccupe également beaucoup mon pays. L'accumulation excessive et la dissémination incontrôlée d'armes légères et de petit calibre font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité, ainsi que sur le

développement socio-économique de nombreux pays. Un lien étroit existe également entre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et le terrorisme. La Turquie continuera de participer activement aux initiatives menées au sein des Nations Unies et d'autres instances en vue d'accroître la coopération internationale et de créer des règles efficaces pour combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

La prolifération et l'utilisation non autorisée de systèmes portatifs de défense aérienne est un autre sujet d'inquiétude dans le domaine des armes légères et de petit calibre. La Turquie est fermement convaincue que la communauté internationale devrait s'employer activement à améliorer la sécurité des stocks d'armes et à renforcer les dispositifs de contrôle des exportations des pays qui importent et fabriquent des systèmes portatifs de défense aérienne. À ce propos, la Turquie appuiera à nouveau cette année le projet de résolution relatif à cette question et espère que la Commission l'adoptera par consensus.

Un autre sujet de préoccupation dans le domaine des armes classiques est l'utilisation irresponsable et aveugle de mines antipersonnel. La Turquie appuie entièrement les initiatives visant l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa et la réalisation d'un monde exempt de mines antipersonnel.

Je voudrais également indiquer que la Turquie est devenue Partie, en mars 2005, à la Convention sur certaines armes classiques et ses Protocoles additionnels I, II et IV. Conformément à ses obligations en vertu du Protocole additionnel II, la Turquie a présenté un rapport sur ses activités.

Mon intervention serait incomplète si j'omettais de mentionner notre appui au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous jugeons cet instrument très utile et complémentaire de nos travaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Pour terminer, j'aimerais souligner à nouveau l'importance que la Turquie attache à un désarmement général et complet ainsi que le soutien permanent de mon pays aux initiatives en faveur d'une sécurité internationale durable grâce à la maîtrise des armements et au désarmement. Certes, la tâche qui nous attend est difficile, mais nous sommes fermement

déterminés à nous joindre à toutes les initiatives dans ce sens.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine approuve la déclaration faite lundi dernier par le Représentant permanent de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je commencerai mon intervention en réaffirmant la pertinence et l'importance de la Première Commission, en particulier au moment où nous nous enlisons dans un long débat sur ce qui s'est produit au cours de la période dont nous débattons dans les instances traitant du désarmement multilatéral et de la non-prolifération.

Le 16 septembre dernier, la Réunion plénière de haut niveau s'est achevée par l'adoption d'un document final (résolution 60/1), dans lequel des questions d'une importance décisive pour nos peuples ont été passées sous silence. Le fait que la majorité des États Membres des Nations Unies ait été exclue de ces négociations finales a été dénoncé. Cette même procédure discriminatoire et nullement transparente a été appliquée à l'examen des questions devant figurer dans une partie du texte consacrée au désarmement et à la non-prolifération. Le produit final de cette négociation restrictive a été décevant et déplorable. En effet, il a été décidé de supprimer du document final cette partie du texte, après le rejet par la délégation des États-Unis du libellé employé à propos du désarmement nucléaire. Cette omission est particulièrement inquiétante si l'on songe que, dans le monde unipolaire actuel, les dépenses militaires continuent de croître, en raison principalement de l'augmentation vertigineuse du budget militaire des superpuissances. Cela met plus que jamais en relief l'hégémonie, l'unilatéralisme, l'interventionnisme – ouvert ou caché –, l'insécurité des pays les plus faibles, ainsi que la volonté de valider la doctrine du recours préventif à la force. C'est pourquoi il est plus que jamais impérieux de préserver le multilatéralisme dans les relations internationales, un multilatéralisme fondé sur la stricte adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il est simplement inacceptable que, dans un monde où l'on prévoit d'ores et déjà que les dépenses militaires atteindront cette année mille milliards de dollars, on compte un milliard d'analphabètes et 900 millions de personnes souffrant de la faim.

Combien de progrès supplémentaires pourraient être faits dans la réalisation souvent annoncée mais modeste des objectifs du Millénaire pour le développement, si une fraction de ces dépenses militaires colossales était consacrée au règlement des problèmes de sous-développement et à la réduction du fossé entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres?

Cuba continue de défendre avec fermeté un désarmement général et complet sous un contrôle international strict. En particulier, nous réclamons l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive. Aux côtés d'autres pays du Mouvement des pays non alignés, Cuba a toujours accordé la plus haute priorité au désarmement nucléaire, conscients que nous sommes du danger que l'existence même de ces armes représente pour l'humanité tout entière.

N'est-il pas contradictoire que certains États continuent de faire pression sur d'autres, voire de les contraindre à faire porter l'attention de la communauté internationale sur la prolifération horizontale plutôt que sur le désarmement nucléaire, tout en passant sous silence l'existence de dizaines de milliers d'armes nucléaires qui continuent de mettre en péril l'existence même de l'humanité? La question de la prolifération dans tous ses aspects doit être résolue par des moyens politiques et diplomatiques, dans le cadre du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. La seule façon sûre et efficace de prévenir la prolifération des armes de destruction massive est leur élimination complète.

La première Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Mexico en avril dernier, a été un événement d'une grande portée. En tant qu'un des vice-présidents de cette conférence, Cuba a participé activement et de façon constructive aux préparatifs et aux délibérations au sein de cette importante conférence, notamment aux négociations portant sur l'adoption d'une déclaration finale. Cette participation témoigne une fois encore de l'attachement indéfectible du Gouvernement cubain au multilatéralisme et de sa détermination politique à se conformer aux obligations qui sont les siennes en tant qu'État partie tant à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) que du Traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine

et dans les Caraïbes. Elle montre enfin que Cuba continue de prendre des mesures concrètes à cette fin.

En mai dernier, la septième Conférence d'examen du TNP s'est achevée sans que l'on soit parvenu à un accord sur des questions de fond pour son ordre du jour. On ne peut que le regretter vivement. Au cours des débats et des négociations qui ont eu lieu à cette conférence, il est apparu évident que certaines puissances nucléaires ne font toujours pas preuve de la volonté politique nécessaire pour procéder à l'élimination des armes nucléaires et à leur interdiction permanente. Pour Cuba, le TNP n'est pas une fin en soi. Il ne s'agit de rien de moins qu'une mesure de plus en vue de la réalisation du désarmement nucléaire. Cuba rejette catégoriquement l'utilisation de critères sélectifs et le recours aux deux poids, deux mesures dans la mise en œuvre du TNP, comme cela a encore été le cas ces dernières semaines. Dans ce contexte, nous réaffirmons la position qui a toujours été la nôtre à l'égard du droit inaliénable des États aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En même temps, nous tenons à souligner qu'il n'est plus acceptable que l'on relègue au second plan les questions touchant au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et que l'on mette au premier plan la prolifération horizontale. On ne peut plus différer l'ouverture de négociations multilatérales visant l'élaboration d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi de telles armes contre des États non dotés d'armes nucléaires.

S'agissant des armes classiques, nous partageons les problèmes humanitaires liés à la prolifération débridée d'armes légères et de petit calibre ainsi qu'à l'utilisation aveugle et irresponsable de mines antipersonnel. En outre, nous pensons qu'il appartient à la Commission d'étudier de près les mesures concrètes qui empêcheraient certains pays de poursuivre la mise au point d'armes toujours plus perfectionnées, meurtrières et responsables de ce qu'on appelle des dommages collatéraux, terme employé pour masquer les victimes innocentes de telles armes.

Le Programme d'action des Nations Unies, mis en place en 2001, comprend désormais un document politique approuvé en juin dernier après des négociations intensives au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international en vue de permettre aux États

d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre illicites. Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur un texte juridiquement contraignant, en raison principalement de l'opposition du Gouvernement américain. Néanmoins, nous estimons que cet instrument international représente une avancée.

Cuba partage les craintes nées du lien dangereux existant entre le terrorisme et les armes de destruction massive. Toutefois, ce n'est pas en nous appuyant sur ce qu'on appelle l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) que nous ne pourrions faire face à ce danger, car il s'agit d'un mécanisme non transparent et sélectif qui constitue en soi un frein à la lutte contre la prolifération horizontale et laisse de côté la prolifération verticale et le désarmement. Un certain nombre d'éléments ou principes contenus dans cette initiative ne sont pas en conformité avec la pratique établie et pourraient constituer une violation des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et reconnus dans le droit international. Sur la base de l'ISP, des mesures pourraient être prises qui seraient contraires aux dispositions fondamentales de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Une telle initiative porte atteinte au multilatéralisme, car elle affaiblit plus qu'elle n'encourage l'unité internationale à l'égard de cette question ni ne renforce le rôle joué par les Nations Unies et les traités internationaux relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements. Nous tenons à rappeler que la seule façon d'assurer que les armes de destruction massive ne tombent aux mains de terroristes consiste à interdire et à éliminer complètement ce type d'armes, en particulier les armes nucléaires.

M. Bouchaara, Vice-Président, assume la présidence.

Le phénomène du terrorisme, dans toutes ses manifestations, doit être combattu sans recourir aux deux poids, deux mesures. On ne peut parcourir le monde pour encourager une prétendue croisade contre le terrorisme international, notamment celui qui implique l'utilisation d'armes de destruction massive, et offrir refuge et impunité sur le territoire du pays qui se proclame à la tête de cette croisade, à des terroristes, réputés redoutables et passés aux aveux, comme Luis Posada Carriles.

En ce jour même, le peuple cubain commémore le vingt-neuvième anniversaire de l'acte terroriste abominable perpétré par ce même Posada Carriles pendant le vol d'un avion de ligne cubain, causant la mort de 73 de ses passagers. Cuba est favorable à la création d'une coalition internationale réunissant l'ensemble des États en vue d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Mais une telle initiative doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération internationale, sous l'égide des Nations Unies, et conformément aux traités internationaux pertinents.

Dans ce contexte, nous sommes profondément inquiets par le fait que le Conseil de sécurité continue de s'arroger des prérogatives et des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence, comme ce fut le cas lors de l'adoption de la résolution 1540 (2004). Cette résolution porte sur une question qui devrait continuer d'être examinée dans le cadre du mécanisme traditionnel de désarmement multilatéral, où tous les États ont la possibilité de négocier un instrument juridiquement contraignant.

Alors que l'année s'achève, nous n'avons pas réussi à raviver le mécanisme de désarmement multilatéral. Ainsi, tant la Conférence du désarmement que la Commission du désarmement connaissent la paralysie. Nombre de résolutions adoptées par la Première Commission demeurent inappliquées, notamment celles qui ont trait au désarmement nucléaire. Nous le répétons, pour surmonter cette situation, nous avons besoin de bénéficier d'urgence de l'appui politique renouvelé de la communauté internationale, en particulier des pays qui remettent en question les priorités fixées lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'Assemblée générale et la Première Commission en particulier ne disposent toujours pas d'un mécanisme approprié pour un suivi de la mise en œuvre des résolutions et décisions de l'Assemblée générale. La principale difficulté pour la Commission réside dans le fait qu'elle n'a cure de savoir si ses méthodes sont efficaces; elle se soucie davantage de facteurs politiques, en particulier du manque de volonté politique de la part de certains États puissants, notamment de la superpuissance militaire, en ce qui concerne la nécessité d'avancer sur des questions clés pour la paix et la sécurité internationales, y compris le désarmement nucléaire.

M. Hashem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau. Nous vous souhaitons plein succès, Monsieur le Président, grâce à l'expérience et à la sagesse avec lesquelles vous dirigez les délibérations de la Commission.

Depuis le début du nouveau millénaire, le monde aspire à transcrire dans la réalité les accords figurant dans la Déclaration du Millénaire, afin que les habitants du monde puissent vivre à l'abri de la peur, des privations et du danger et jouir de la paix et de la sécurité. Cinq ans après l'adoption de la Déclaration et alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le doute l'emporte après que la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ait montré son incapacité à convenir d'un renouvellement des engagements internationaux pris en 1995 et 2000.

Pour le Royaume du Bahreïn, une coopération internationale s'impose pour libérer le monde des armes de destruction massive. Il a ainsi ratifié de nombreuses conventions, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996 et le TNP, auquel il a adhéré en 1988.

Les initiatives visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires ont été fructueuses dans certaines régions du monde, certains États étant conscients de la nécessité d'instaurer la paix et la stabilité dans ces régions. Il s'agit là d'une avancée positive vers la création d'un monde exempt d'armes de destruction massive. La région du Moyen-Orient, y compris le Golfe arabe, doit devenir de toute urgence une zone exempte d'armes de destruction massive. Les populations de cette région y aspirent. Mais le refus d'Israël d'adhérer au TNP ou de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique fait obstacle à cet objectif. La communauté internationale a pour responsabilité fondamentale de faire pression sur Israël afin d'assurer qu'il se conforme aux résolutions internationales pertinentes.

Il est regrettable que certains États dotés d'armes nucléaires entravent le travail de la Conférence du désarmement. Tous les obstacles et les difficultés qui entravent le fonctionnement de la Conférence du désarmement devraient être éliminés. Pour ce faire, des

négociations objectives et pragmatiques devraient avoir lieu afin de réaliser les objectifs de la Conférence du désarmement et de créer, au sein de la Conférence, un comité spécial pertinent, chargé des questions liées au désarmement nucléaire.

À cet effet, le Royaume du Bahreïn appuie l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice, selon lequel tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire complet, sous un contrôle international strict et efficace.

Grâce à des initiatives vigoureuses pour réaliser la non-prolifération nucléaire, il sera possible de freiner la propagation des armes nucléaires. La plus récente de ces initiatives a été la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Conformément à cette résolution, mon Gouvernement s'est engagé à présenter au Conseil de sécurité un rapport national sur la question des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire et le pilier du régime de non-prolifération, en dépit des obstacles dus au fait que des États n'y ont pas adhéré ou que d'autres menacent de se retirer ou se retirent du Traité ou. Cette situation inquiète la communauté internationale quant à la possibilité de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires. L'humanité continue de nourrir l'espoir de vivre dans un climat d'optimisme général, où puisse s'édifier une société internationale caractérisée par la sécurité, la stabilité et la coexistence pacifique entre tous les États.

M. Kaludjerović (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président, au nom de ma délégation, pour son élection à la tête des délibérations de la Première Commission. Nul doute que son expérience et son savoir-faire seront un gage de réussite pour les délibérations de la Commission à sa présente session. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

La Serbie-et-Monténégro s'associe à la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le Royaume-Uni. À ce stade, je voudrais faire quelques observations importantes pour mon pays.

Bien que l'on soit conscient de la nécessité d'une réforme du système des Nations Unies pour apporter

des modifications dans le domaine du désarmement, il convient de noter la persistance de divisions entre les États quant aux priorités et aux défis majeurs en matière de paix et de sécurité internationales. La Réunion plénière de haut niveau qui s'est récemment achevée a incontestablement permis des avancées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Toutefois, nous partageons l'avis du Secrétaire général, selon lequel l'omission dans le document final de la question du désarmement et de la non-prolifération a suscité une énorme déception. Nous espérons que la présente session prendra des mesures concrètes pour surmonter les divergences dans ce domaine, justifiant ainsi pleinement le concept de multilatéralisme.

L'importance pour la paix et la sécurité du monde du rôle joué par les Nations Unies en matière de désarmement n'a jamais été aussi évidente qu'aujourd'hui, en raison notamment de la menace grandissante d'une prolifération grandissante des armes de destruction massive et de leur possible acquisition par des terroristes. Les liens qui existent entre la prolifération nucléaire, de nouvelles formes de terrorisme et les réseaux criminels transnationaux représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales et exigent une réponse collective de la part de la communauté internationale.

La Serbie-et-Monténégro est déterminée à contribuer pleinement à toutes les initiatives régionales et mondiales visant à combattre le terrorisme. Le mois dernier, le Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro a signé la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ce qui s'ajoute aux 12 conventions anti-terroristes déjà ratifiées. Il est de la plus haute importance que, dans le document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement « condamnent fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les buts » (*A/RES.60/1, par.81*), et nous appuyons l'identification par le Secrétaire général des éléments d'une stratégie anti-terroriste.

Un autre problème qui touche à la stabilité de notre région nous préoccupe tout particulièrement, il s'agit de la prolifération des armes légères et de petit calibre et de son lien direct avec le crime organisé et le terrorisme. Ce problème est particulièrement aigu dans le territoire de la province autonome du Kosovo et de Metohija, qui est temporairement administrée par les Nations Unies. Nous estimons que pour régler ce

problème, nous devons veiller à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, grâce notamment au renforcement des contrôles des exportations et de la coopération aux niveaux régional et international.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et fournissons chaque année des renseignements au niveau national sur la mise en œuvre du Programme. En coopération avec le Programme de développement des Nations Unies, des préparatifs sont en cours en vue de créer une instance de coordination destinée à faciliter l'application du projet d'assistance à la Serbie-et-Monténégro pour le renforcement du contrôle des armes légères et de petit calibre. La loi de l'État de l'Union sur les ventes à l'étranger d'armes, de matériels militaires et de biens à double usage a été adoptée en février 2005 et est entrée en vigueur en mars dernier. Une loi régissant le port d'armes, l'essai de matériels et de munitions est déjà entrée en vigueur. Une loi sur les armes et la production d'équipements militaires est cours d'examen, et la présentation au Parlement de l'Union d'un projet de loi pour adoption est prévue pour la fin 2005.

Conformément aux dispositions contraignantes de la Convention d'Ottawa, la Serbie-et-Monténégro a récemment mis en œuvre un projet prévoyant la destruction complète de ses stocks de mines antipersonnel. En août 2005, en coopération avec l'Agence de maintenance et de fourniture de l'OTAN et le Canada, l'aspect technique de la destruction des mines antipersonnel a été examiné. Nous sommes convaincus que d'ici à 2010, nous atteindrons notre objectif qui est de proclamer l'Europe du Sud-Est, zone exempte de mines antipersonnel.

Par ailleurs, la Serbie-et-Monténégro espère que le document final de la Conférence de Nairobi de 2004 des parties chargée d'examiner la Convention d'Ottawa apparaîtra comme une précieuse contribution aux activités de la communauté internationale pour les cinq prochaines années dans d'autres domaines importants couverts par la Convention, tels que le déminage humanitaire et la réinsertion des victimes de mines antipersonnel. À cet égard, des États et des partenaires de la société civile décideront le mois prochain à Zagreb, en Croatie, de relancer la mise en œuvre du Plan d'action de grande portée, adopté l'année dernière au Sommet de Nairobi sur un monde exempt de mines.

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Serbie-et-Monténégro appuie les efforts visant sa totale mise en œuvre. Malheureusement la Conférence d'examen du TNP en mai, non seulement n'a pas obtenu de résultats substantiels mais a mis en relief la fragilité du régime de non-prolifération. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts afin d'encourager le désarmement nucléaire et la non-prolifération, en tant que points importants à l'ordre du jour de la communauté internationale.

De plus, nous sommes favorables à la promotion d'une interdiction complète des armes nucléaires et à la poursuite du désarmement nucléaire, tout en autorisant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous le strict régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Serbie-et-Monténégro a déposé ses instrument de ratification du Traité d'interdiction complète de essais nucléaires (TICEN), en mai 2004, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, appuie toutes les réunions régionales et multilatérales qui visent à souligner l'importance de ce traité et à accélérer le processus de ratification. Au niveau de l'Union de l'État, une procédure a été élaborée en vue de définir un modèle pour les activités de coordination liées à la mise en œuvre du Traité. Nous approuvons la Déclaration finale de la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, tenue à New York en septembre. Malgré les difficultés inhérentes au processus de ratification, nous devons continuer à promouvoir le Traité. Pour ce faire, il est décisif d'adopter la Déclaration finale, parce qu'elle est axée sur le TICEN et l'importance de son entrée en vigueur. Cette déclaration est un pas en avant positif et offre une base solide pour nos entreprises futures.

La Serbie-et-Monténégro appuie entièrement les dispositions de la Convention sur les armes biologiques et estime que, 30 ans après son adoption, il est nécessaire de créer un régime de vérification pour la Convention, permettant ainsi une approche uniforme à l'égard de la prévention des armes biologiques et à toxines. En coopération avec des États membres de l'Union européenne, nous nous employons à répondre le plus efficacement possible aux défis qui peuvent naître de l'utilisation de telles armes.

En tant que membre en exercice du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques, La Serbie-et-Monténégro appuie toutes les initiatives visant à éliminer les stocks de ces armes. Comme preuve de son attachement à la Convention, la Serbie-et-Monténégro a procédé à l'élimination et à la destruction de tous ses stocks et installations connexes en 2004.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le 14 septembre 2005, la Serbie-et-Monténégro s'est associée à la déclaration faite par le Royaume-Uni – Président en exercice de l'Union européenne –, lors de la réunion de Madrid, au cours de laquelle l'Espagne a assumé la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM). Bien que n'étant pas membres du RCTM, nous nous sommes volontairement engagés à nous conformer à certains de ses documents.

La Serbie-et-Monténégro, qui figure parmi les cinq parties à l'Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional – article IV, annexe 1B de l'Accord Dayton – applique scrupuleusement les dispositions de cet accord, procède à la destruction des surplus de stocks d'armes et s'emploie à remplir les conditions requises pour devenir membre à part entière de l'intégration euro-atlantique.

Je terminerai en disant, Monsieur le Président, que nous soutenons votre initiative, qui vise à améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission. Nous espérons qu'à la présente session de la Commission, nous saurons trouver ensemble la manière d'améliorer ses travaux et de lui permettre ainsi de répondre plus efficacement aux nouveaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

M^{me} Núñez de Odremán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela vous adresse ses félicitations, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous vous souhaitons plein succès dans votre tâche.

Notre délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe de Rio, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés. Cependant, nous voudrions préciser la position du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur plusieurs aspects du désarmement et de la sécurité internationale.

Nos initiatives internationales dans ce domaine s'inspirent des principes directeurs de notre politique étrangère, consacrés dans la Constitution de 1999, dans la Loi organique de sécurité et de défense nationales ainsi que dans le plan national de développement économique et social. Parmi ces principes, nous tenons à insister tout particulièrement sur la promotion d'un monde multipolaire, la coopération avec les pays en développement, le renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région et la mise en œuvre d'un nouveau régime global pour la sécurité régionale et nationale de l'Amérique latine, caractérisé par une approche multidimensionnelle et un concept de sécurité non offensif et coopératif fondé sur la développement économique, social, culturel et militaire de nos peuples.

Forte de son attachement au désarmement général et complet, principe consacré dans sa Constitution, la République bolivarienne du Venezuela a toujours appuyé les mesures prises par la communauté internationale, dans le cadre des Nations Unies, pour éliminer les armes nucléaires, seul moyen d'éviter une guerre ou un accident nucléaire. C'est pourquoi nous aspirons à l'objectif d'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appuyons les négociations portant sur l'élaboration d'un instrument multilatéral et juridiquement contraignant par lequel les puissances nucléaires s'engageraient totalement à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et à agir conformément à l'article VI du TNP en réduisant leur puissance nucléaire au profit de la paix et de la sécurité internationales. Cela est décisif dans un monde divisé entre des États détenteurs d'armes nucléaires et des États qui n'ont toujours pas renoncé à fabriquer, acquérir et employer de telles armes.

À notre avis, il incombe aux États dotés d'armes nucléaires d'appliquer et de respecter les 13 mesures concrètes en vue d'un désarmement général et complet, qui figurent dans le Document final de la Conférence de 2000 des parties chargée d'examiner le TNP et d'arrêter les programmes de mise au point de nouvelles armes nucléaires. En même temps, nous défendons le droit inaliénable des pays à employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Venezuela y contribue en installant deux stations de surveillance

des séismes sur son territoire dans le cadre du Système de surveillance internationale du régime de vérification mondial établi en vertu de cet instrument.

Toutefois, nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face aux initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération qui ont été prises en dehors des Nations Unies, telle que l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative de réduction de la menace globale, lancées par les États-Unis d'Amérique, respectivement, en 2003 et 2004. De même, nous émettons des réserves quant à la possibilité que des questions de désarmement et de non-prolifération soient confiées au Conseil de sécurité, une instance à laquelle tous les États ne participent pas sur un pied d'égalité. L'adoption par le Conseil de sécurité, en avril 2004, de la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des armes de destruction massive en est l'illustration.

Notre pays ne possède pas d'armes chimiques, mais il possède un important complexe chimique et pétrochimique. C'est la raison pour laquelle nous devons fournir à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des déclarations annuelles sur l'importation, l'exportation et la vente de certains produits chimiques considérés comme ayant des utilisations spécifiques en vertu de la Convention sur les armes chimiques. En 2004 et 2005, nous avons présenté au Directeur général de l'Organisation des déclarations élaborées par le Ministre des industries légères et du commerce, et nous tenons à souligner que l'Organisation a effectué, du 30 novembre au 3 décembre 2004, sa première visite d'inspection au Venezuela. À la suite de la vérification effectuée dans le complexe pétrochimique d'El Tablazo, les inspecteurs ont rendu un rapport positif.

La République bolivarienne du Venezuela a également honoré les dispositions de l'article 4 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. C'est ainsi que le 24 septembre 2003, nous avons achevé la destruction de 47 189 mines stockées dans les arsenaux des Forces armées nationales, ne laissant qu'une petite quantité pour les exercices d'entraînement. Le 4 juillet 2005, nous avons présenté notre rapport annuel sur la mise en œuvre de la Convention pour la période mai 2003 à juin 2005. Notre pays contribue également aux opérations de déminage en Amérique centrale en dépêchant des experts militaires auprès de la Mission d'assistance au

déménagement de l'Amérique centrale. De plus, nous avons le plaisir de signaler que le 19 avril 2005, nous avons déposé notre instrument d'adhésion à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi qu'à ses Protocoles I, II et III.

La République bolivarienne du Venezuela ne possède pas de missiles balistiques. Toutefois, afin de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour combler le vide juridique dans ce domaine, nous avons signé, le 25 novembre 2002 à La Haye, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

Notre pays estime que l'espace doit être déclaré patrimoine commun de l'humanité et que les États doivent l'utiliser à des fins pacifiques et partager les avantages qui peuvent en découler dans des domaines tels que la surveillance de l'environnement et l'amélioration des systèmes de télécommunication. Pour nous, l'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée sujette à la saturation et qui doit par conséquent être utilisée conformément au principe de l'accès rationnel et équitable de tous les pays. À cet égard, nous avons mis en place en décembre 2004, à titre provisoire, la Commission présidentielle vénézuélienne pour l'utilisation pacifique de l'espace, en vue d'étudier, d'évaluer et de formuler des propositions nous permettant de conseiller l'exécutif national dans le processus décisionnel à cet égard et dans la création d'un organe permanent chargé à la fois de guider et de servir l'État dans le domaine de l'espace.

Pour notre pays, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre intensifie les actes de violence et, dans de nombreux pays, entravent les initiatives visant à régler des conflits et des problèmes, tels que les délits en général, le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme. Par conséquent, notre pays s'est associé aux efforts pour lutter contre ce problème.

Nous tenons à souligner qu'en mai dernier, notre Assemblée nationale a voté une législation prévoyant l'adoption du Protocole pour lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs parties et composants et de munitions, et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé

transnational, adopté le 31 mai 2001 (résolution 55/255). Nous continuons de prendre des mesures dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et nous réaffirmons qu'il s'agit là d'un excellent outil pour s'atteler à ce problème.

Au niveau régional, nous nous conformons aux règles énoncées dans la Convention interaméricaine contre la fabrication et le commerce illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, ratifiée en avril 2005. Au niveau sous-régional, nous participons au groupe de travail du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les armes à feu, avec des États associés, et nous appuyons la décision de la communauté andine de mettre sur pied le Plan andin en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Au niveau national, nous avons adopté en 2002 une législation nationale sur le désarmement visant à protéger et à surveiller les arsenaux et les dépôts d'armes et munitions. En outre, le Code pénal vénézuélien punit de huit ans d'emprisonnement les individus impliqués dans la vente, l'importation et le transport d'armes à feu illégales. Conformément à cette législation, nous avons saisi et retiré de la circulation des armes illégales et détruit publiquement quelque 43 000 tonnes de ces armes. L'argent provenant de la vente de ce matériel transformé en fonte a été versé à une fondation venant en aide aux personnes blessées par des armes à feu.

Par ailleurs, notre pays souhaite indiquer que les munitions constituent un élément inséparable du problème de l'accumulation, du transfert et de l'emploi illégal d'armes légères et de petit calibre et que, par conséquent, les mesures prises pour limiter l'utilisation de ce type d'armes seront inappropriées si elles n'englobent pas la question des munitions.

Concernant le déversement de déchets nucléaires ou radioactifs et ses graves incidences sur l'environnement et la santé de l'homme, le Venezuela juge essentiel que les progrès scientifiques et techniques en matière de désarmement et de sécurité internationales profitent sans préjudice à l'environnement et qu'ils contribuent efficacement au développement durable. Nous appuyons le transfert et l'échange des toutes dernières avancées techniques et

scientifiques, non seulement en matière de désarmement, mais aussi lorsqu'ils peuvent contribuer à la lutte contre les menaces à la sécurité.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela tient à souligner à nouveau fermement la menace précise et quotidienne que le terrorisme d'État représente aujourd'hui pour la sécurité internationale. C'est ce qui est conceptuellement reconnu aux Nations Unies par le biais de la résolution 39/159 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1984, qui « condamne résolument la politique et la pratique du terrorisme dans les relations entre États comme mode de comportement à l'égard d'autres États et peuples » (*par. 1*) et

« Exige que tous les États s'abstiennent de tout acte tendant à une intervention et une occupation militaires, à modifier par la force ou à saper le régime politique et social d'États, à déstabiliser et à renverser leurs Gouvernements et, en particulier, n'entreprennent sous aucun prétexte des actions militaires à ces fins et mettent immédiatement un terme aux actions de ce genre déjà entreprises. » (*par. 2*)

Sur cette question, nous rejoignons le représentant de Cuba, lorsqu'il nous a rappelé le vingt-neuvième anniversaire de l'acte terroriste qui a bouleversé l'opinion publique mondiale, je veux parler de l'explosion criminelle d'un avion de ligne cubain à bord duquel se trouvaient de jeunes athlètes en provenance du Venezuela. L'un des auteurs de cet acte, Luis Posada Carriles, d'origine vénézuélienne, réside aujourd'hui aux États-Unis. Nous espérons que le Gouvernement américain procédera à son extradition vers le Venezuela, afin qu'il réponde devant la justice d'un crime qu'il a commis il y a 29 ans.

Par ailleurs, nous tenons à appeler l'attention de la communauté internationale sur l'apparition de nouvelles doctrines préconisant le recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que le recours tactique à de telles armes, dans des conditions de conflits asymétriques, dans le but de réprimer un soulèvement populaire. Parmi les types d'armes qui ont attiré notre attention, il convient de citer les mises au point récentes du virus de la grippe espagnole, qui a frappé le monde en 1918 et qui a de très fortes similitudes avec la grippe aviaire,

dont les effets nuisibles pourraient faire l'objet de modifications aux fins d'une utilisation militaire.

La République bolivarienne du Venezuela continuera de proclamer son attachement à la paix et de participer activement au système des Nations Unies, au désarmement et à la sécurité internationale afin de hâter l'avènement d'un monde multipolaire plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour nos peuples.

À nouveau, Monsieur le Président, nous vous souhaitons tout succès à la tête des travaux de la Première Commission, et sachez que, dans cette tâche, vous pourrez compter sur notre concours.

M^{me} Bonilla Galvão de Queiroz (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Nous adressons également nos félicitations aux membres du Bureau. Nous remercions la délégation argentine qui, au nom du Groupe de Rio, a fait une déclaration très détaillée, que nous appuyons entièrement. Toutefois, ma délégation juge approprié de faire d'autres observations sur certains points que nous estimons importants.

Nous sommes réunis ici, en Première Commission, à un moment on ne peut plus opportun, alors que s'achève une année marquée à la fois par la place importante accordée aux problèmes de désarmement et de non-prolifération et par les attentes insatisfaites de la communauté internationale à cet égard. Nous assistons à une paralysie, qui se reflète tant dans nos travaux que dans l'incapacité à parvenir à un consensus. Des divergences nettes en termes de concepts, de priorités et d'approches en matière de sécurité ont masqué nos aspirations fondamentales, à savoir la possibilité pour l'Assemblée d'utiliser pleinement et efficacement les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Article 11, paragraphe 1 de la Charte, principes qui régissent le désarmement et la réglementation en matière d'armement.

Cette année a vu plus d'une occasion ratée dans le domaine qui nous intéresse. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas réussi à adopter un document final de fond reflétant notre détermination de limiter l'utilisation et la prolifération des armes nucléaires et renfermant un engagement sans équivoque de les éliminer. Une fois de plus, la Commission du

désarmement n'a même pas été en mesure de remplir son mandat, qui est de délibérer sur des questions touchant au désarmement. Et pour clore le tout, le désarmement et la non-prolifération ont été volontairement passés sous silence dans le document final du Sommet de 2005.

Cette situation, qui atteste de la gravité de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons de nouveau, devrait nous inciter à prendre les mesures qui s'imposent à cet égard. Nous devons suggérer des moyens de susciter une compréhension et une coopération meilleures afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants dans l'utilisation du mécanisme à notre disposition. Les problèmes anciens comme les problèmes nouveaux qui se posent dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération méritent une attention égale. Si nous voulons y répondre, de nouveaux engagements, du temps et des efforts s'imposent. Il nous incombe de faire le maximum à cette fin, et les Nations Unies pour devoir de nous fournir le leadership nécessaire.

Un premier pas dans ce sens serait la réalisation de cette nouvelle vision en matière de désarmement et de non-prolifération, telle qu'elle est reflétée dans le document présenté par la Norvège au nom des sept pays. Ce document renferme un engagement global et propose un équilibre adéquat susceptible d'amorcer un nouveau dialogue propice à un consensus à cet égard.

Le domaine des armes classiques mérite également de notre part une attention particulière ainsi que des efforts concertés. Dans le court terme, nous nous tournons vers la première Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui doit se réunir en juillet 2006. Elle offrira une nouvelle occasion d'œuvrer sur une base multilatérale afin de résoudre nos conflits d'intérêt et de nous concentrer sur le problème des armes légères et de petit calibre, qui nous concerne nous.

La Guatemala estime que le Programme d'action de 2001 devrait être renforcé grâce à l'élaboration de règles internationales efficaces régissant les armes légères et de petit calibre, l'objectif ultime étant de promouvoir la sécurité à l'échelle mondiale. À cet égard, nous partageons le désarroi quasi unanime face à la portée limitée de l'instrument international

récemment conclu portant sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre, dont le caractère et les objectifs ne correspondent pas aux besoins des pays qui sont les plus durement touchés. Nous espérons que cet instrument compléterait les engagements que nous avons déjà assumés au titre de la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Toutefois, nous espérons être en mesure de corriger rapidement la situation. Nous devons nous employer à obtenir de meilleurs résultats en nous appuyant sur les autres dispositions du Programme d'action, lesquelles, de portée globale, n'ont pas encore été mises en œuvre.

Le Guatemala réaffirme son plein appui à la Convention d'Ottawa et à l'application effective du vaste Plan d'action de Nairobi pour 2004-2009. La prochaine réunion, prévue à Zagreb, sera pour nous l'occasion de réaffirmer notre engagement envers la préservation des objectifs humanitaires de la Convention.

La Guatemala partage les vues de ceux qui estiment qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche à l'égard de la sécurité collective à l'échelle mondiale. Une telle approche nous permettrait de surmonter les difficultés que nous avons rencontrées lorsque nous cherchions à répondre efficacement aux défis, anciens et nouveaux, en matière de sécurité. Une occasion d'étudier une nouvelle approche sera fournie par les réunions prévues en 2006 en vue des préparatifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes certains de pouvoir tirer parti au maximum de ces réunions.

Pour terminer, nous voudrions remercier le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique centrale et dans les Caraïbes pour la volonté dont il a fait si clairement preuve afin d'aider le Guatemala à détruire de nombreuses armes légères et de petit calibre, conformément au Programme d'action de 2001.

M. Shein (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique

populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et de mon propre pays, le Myanmar.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes très chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous nous réjouissons de voir un éminent diplomate de notre région présider cette importante commission. Nous rendons hommage également aux membres du Bureau. Je vous assure de l'entière coopération et de l'appui des délégations de l'ANASE.

Tout en nous félicitant de la conclusion récente de la Réunion plénière de haut niveau, nous regrettons l'omission d'une référence au désarmement et à la non-prolifération dans le document final de cette réunion. Nous espérons que le processus de suivi de ce document s'effectuera de manière transparente, global et ouverte.

Les pays de l'ANASE réaffirment leur appui à la conclusion unanime de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 8 juillet 1996, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À ce propos, les pays de l'ANASE continuent d'appuyer et envisagent de parrainer le projet de résolution, présenté chaque année par la Malaisie, qui réaffirme cette importante règle.

Depuis de nombreuses années, les pays de l'ANASE parrainent des projets de résolution présentés chaque année, à l'initiative de mon pays, où il est demandé aux États dotés d'armes nucléaires d'arrêter immédiatement l'amélioration qualitative, la mise au point, la fabrication et le stockage d'ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Ces deux projets de résolution font partie des contributions des membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Cette année, la Malaisie et le Myanmar, avec le soutien de l'ANASE et d'autres auteurs, présentera à nouveau ces projets de résolution. Nous souhaitons ardemment qu'ils bénéficient d'un plus large appui et d'un parrainage plus important.

Les pays de l'ANASE n'ont cessé de souligner qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous réitérons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils déploient

davantage d'efforts en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Nous nous félicitons de la Déclaration de la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, qui s'est tenue à New York ces deux dernières semaines, ainsi que des mesures destinées à encourager son entrée en vigueur. Nous tenons également à souligner l'importance que revêtent les 12 mesures concrètes adoptées lors de la précédente conférence, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2003. En tant que région gravement touchée par le tsunami à la fin de l'année dernière, nous nous réjouissons de l'initiative tendant à utiliser au maximum le système de vérification du TICEN à des fins scientifiques et civiles, notamment pour la mise en place de systèmes d'alerte au tsunami.

Nous regrettons que la Conférence d'examen de 2005, qui s'est réunie à New York en mai dernier, n'ait pas enregistré de résultats tangibles. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de faire preuve de volonté politique afin de surmonter leurs divergences et d'œuvrer à l'élaboration de mesures concertées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre entière et non sélective du TNP dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et nous nous félicitons de l'issue positive de la Conférence d'examen de 2000. Les pays de l'ANASE se réjouissent également de l'engagement sans équivoque de États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, en vue du désarmement, à l'égard duquel tous les États parties se sont engagés en vertu de l'article VI du TNP. Nous rappelons qu'à notre avis, l'élimination complète des armes nucléaires est la garantie absolue contre le recours à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Nous appelons donc à nouveau à la mise en œuvre totale et effective des mesures concrètes énoncées dans le Document final de 2000. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction qu'il existe un besoin urgent pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes afin d'honorer leurs obligations au titre du TNP.

Nous continuons de penser que les accords négociés de façon multilatérale, globale et non discriminatoire sont la manière la plus adéquate de

répondre aux craintes suscitées par la prolifération des missiles. Nous coopérerons avec les États Membres afin de contribuer aux efforts déployés par les Nations Unies pour appréhender la question des missiles sous tous ses aspects en identifiant les domaines qui ont fait l'objet d'un consensus, y compris la création en 2007 d'un groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles.

Nous prenons acte de la décision de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de réunir chaque année les États parties d'ici à la tenue en 2006 de la sixième Conférence d'examen, et de tenir une Réunion d'experts avant chaque réunion annuelle.

Nous approuvons la convocation de la deuxième réunion annuelle des États parties à Genève en décembre 2004 et leur demandons instamment de continuer à développer leurs propres capacités nationales pour répondre, enquêter et réduire les maladies infectieuses et délibérées. Nous nous félicitons également de la convocation à Genève, en juin 2005, de la troisième Réunion d'experts issus d'États parties, et saluons les efforts faits pour mettre au point et appliquer les codes de conduite en vue de prévenir l'usage inapproprié, délibéré ou involontaire, de la science à des fins contraires à la Conférence sur les armes biologiques.

Nous prenons note également de la convocation à La Haye, en novembre 2004, de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques et réaffirmons notre attachement aux dispositions du régime de vérification de la Convention. Nous rappelons à nouveau l'urgence de régler les questions en suspens afin de permettre la mise en œuvre effective, complète et non discriminatoire de la Convention.

Les pays de l'ANASE notent avec satisfaction l'issue positive de la deuxième Réunion biennale des États sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet 2005.

Nous approuvons le souhait d'adopter, au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre illicites. Nous considérons que l'adoption d'un tel instrument fait étroitement partie de l'ensemble des efforts en

faveur du désarmement, en particulier de l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, auxquels nous pensons que la communauté internationale doit accorder une attention appropriée.

Nous exprimons nos profonds remerciements au Gouvernement mexicain pour avoir accueilli, à Tlatelolco, du 26 au 28 avril 2005, la Conférence des États parties ainsi que les signataires des Traités portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous approuvons la Déclaration adoptée à la Conférence et nous sommes convaincus que les mesures qu'elle contient peuvent servir de base au renforcement du régime instituant une zone exempte d'armes nucléaires et contribuer aux processus de désarmement et de non-prolifération, en particulier, à l'évaluation des méthodes de coopération en vue de réaliser l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les pays de l'ANASE ont réussi à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Un protocole est annexé au Traité pour adhésion par les États dotés d'armes nucléaires. Pour que le Traité devienne pleinement opérationnel et effectif, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires signent rapidement le protocole. Dans ce contexte, nous félicitons la Chine qui se déclare prête à signer le protocole. Les États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est se félicitent de ce geste de la Chine et réitèrent leur souhait de voir les cinq États dotés d'armes nucléaires signer le protocole.

Conscients de l'évolution rapide des événements touchant à la paix et à la sécurité internationales, nous réaffirmons notre position favorable à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec la participation de tous les États Membres des Nations Unies, ainsi qu'à la nécessité, lors d'une telle session, de réexaminer et d'évaluer la mise en œuvre du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de réaffirmer ses principes et priorités.

Les pays de l'ANASE continuent de porter une attention particulière aux initiatives visant à instaurer la confiance dans les pays de la région. Le Forum régional de l'ANASE a pris résolument des mesures

concrètes pour assurer, par diverses initiatives, la sécurité régionale. Le Forum régional de l'ANASE a également accueilli favorablement le renforcement des dialogues interreligieux en vue de promouvoir une compréhension et une confiance mutuelles entre les populations de la région.

Nous nous félicitons de ce que le Forum régional a également reconnu l'objectif et les principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qui peut servir autant de code de conduite fondamental dans les relations entre États de la région, que pour la promotion de la coopération, de relations d'amitié en Asie du Sud-Est, et entre l'ANASE et les participants au Forum régional de l'ANASE. Nous nous félicitons aussi de l'adhésion récente de la Mongolie et de la Nouvelle Zélande au Traité ainsi que la déclaration faite en juillet 2005 par l'Australie, dans laquelle elle fait part de son intention d'adhérer au Traité. À ce propos, nous appelons les pays qui ne font pas partie de l'Asie du Sud-Est, à envisager d'adhérer au Traité.

Nous réaffirmons l'importance de la Conférence sur le désarmement en tant que Forum unique de négociations multilatérales sur le désarmement. Cependant, nous sommes déçus et préoccupés par l'impasse persistante dans laquelle se trouve la

Conférence sur le désarmement et remarquons, avec regret, que la Conférence sur le désarmement a encore été incapable d'obtenir un accord sur le programme de travail pour la session 2005. Nous espérons que les États concernés feront preuve de responsabilité et de volonté politique dans le processus de désarmement pour sortir de cette impasse et trouver une solution à l'amiable dans un proche avenir.

Nous renouvelons une fois encore notre attachement au multilatéralisme en tant que moyen efficace de poursuivre et d'atteindre nos objectifs communs en matière de désarmement, et notre détermination, à cet égard, de continuer à promouvoir le multilatéralisme.

Il est maintenant plus urgent que jamais pour nous, la communauté internationale, de lutter pour la paix et la sécurité internationales et de redoubler d'efforts pour affirmer notre engagement envers notre objectif qui est de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous, pays de l'ANASE, réaffirmons une fois encore notre engagement à coopérer à la réalisation de ces objectifs, qui sont de toute première priorité.

La séance est levée à 13 heures.